Édouard DRUMONT

NOS MAITRES

La Tyrannie Maçonnique

Prix : 0 fr. 75

PARIS
LIBRAIRIE ANTISÉMITE
14, Boulevard Montmartre, 14

1899

PRÉFACE

Je crois rendre service au pays en publiant cette brochure sur la Franc-Maçonnerie. Elle n'a pas la prétention d'être complète ; ce n'est pas une brochure, ce n'est pas un volume, c'est dix volumes qu'il faudrait pour écrire l'histoire de la Franc-Maçonnerie, ou plutôt pour dégager la part qui revient dans l'histoire de ces deux derniers siècles à cette association véritablement extraordinaire.

Si la Franc-Maçonnerie touche, en effet, par certains côtés aux derniers confins de la niaiserie et de la bêtise, elle semble aussi, si l'on en juge par l'influence politique exercée, dirigée par des chefs invisibles qui seraient d'une intelligence supé-

rieure; peut-être même la supériorité de leur intelligence consiste-t-elle simplement dans la connaissance qu'ils ont de la bêtise humaine.

Quoiqu'il en soit, cette fois encore, je me suis proposé seulement de mettre sous les yeux des lecteurs des éléments d'appréciation en leur laissant le soin de conclure, en leur fournissant uniquement un thème de pensée.

Je souhaite même que mes lecteurs soient plus heureux que moi et comprennent ce qu'il y a au fond de la Maçonnerie. Quant à moi, j'avoue ne pas pouvoir m'expliquer la conception intellectuelle et morale à laquelle peut répondre la Maçonnerie actuelle.

Dès que l'esprit s'arrête à cette organisation maçonnique, on est comme frappé de stupeur. Toutes les contradictions, toutes les hypocrisies semblent réunies pour faire de cette œuvre l'institution la plus bizarre, la plus incohérente, la plus difficile à définir qu'il soit possible d'imaginer.

Voilà des hommes qui prétendent combattre toutes les manifestations religieuses qu'ils traitent de mômeries.

Et ces hommes émancipés ont recours à un cérémonial enfantin qui rappelle les peuples sauvages; ils ont tout un attirail d'ustensiles, d'attributs, de cordons qui ressemblent étrangement aux grigris et aux amulettes des Botocudos et des Cafres adorateurs de Manitous...

Voilà des hommes qui se prétendent des chercheurs de lumière, qui dans leur jargon baroque emploient incessamment le mot de lumière, « l'initiation à la lumière, le F.·. a reçu la lumière, la lumière du 3e appartement. »

Et ces hommes s'enveloppent de l'obscurité la plus profonde et du mystère le plus impénétrable. Ils font « tuiler » afin de s'assurer que la Loge est à couvert. Ils ont des mots de passe et des mots de ralliement qui doivent rester inconnus de la foule.

Et ce sont ces cachottiers et ces ténébreux qui accusent les autres d'obscurantisme !

Voilà des hommes qui posent pour les champions de la liberté et de la tolérance et qui préparent infatigablement dans leurs Loges des mesures de persécution, qui déclarent eux-mêmes, en s'en

vantant, que toutes les lois d'oppression ou de spoliation ont été mises sous le maillet avant d'être imposées au gouvernement.

Il y a là quelque chose qui confond mon entendement.

Évidemment, et je crois que cette brochure, après tant d'autres, ne laissera pas de doute sur ce point — la Maçonnerie est un instrument entre les mains de quelques politiciens sans scrupules qui se servent des naïfs pour arriver à satisfaire leurs convoitises. Il est bien naturel que ceux-là n'aient aucune honte à prostituer les nobles mots de liberté et de tolérance.

Cette explication, cependant, ne me satisfait pas entièrement, je l'avoue, et ne me donne pas le mot de l'énigme maçonnique.

En dehors des politiciens de profession, il y a, parmi les vingt-cinq mille Francs-Maçons, des hommes qui peuvent ne pas être d'une intelligence très élevée mais qui, recrutés pour la plupart dans la classe moyenne, ont encore une certaine culture, peuvent assembler deux idées de suite.

Comment ces hommes ne sont-ils pas saisis de l'illogisme, de l'absurdité, de l'iniquité odieuse des actes qu'on leur fait commettre ?

Comment ne se trouvent-ils pas ridicules à leurs propres yeux en réclamant pour eux le privilège d'être une société secrète dans laquelle personne n'a rien à voir et en refusant aux autres citoyens le droit de s'associer comme ils l'entendent, de se grouper selon leurs opinions et leurs croyances ?

On comprend que des ouvriers, auxquels le travail manuel laisse peu de loisirs pour lire et pour méditer, se laissent entraîner par quelques rhéteurs possédant un certain bagout, que des êtres qui sont des impulsifs ou des instinctifs ne s'aperçoivent pas toujours des pièges que leur tend la Juiverie.

Tel n'est pas absolument le cas des Francs-Maçons. S'ils sont, pour la plupart, de la race gobeuse et moutonnière que les malins conduisent par le bout du nez, quelques-uns, cependant, doivent être en état de se rendre vaguement compte de ce qu'ils font ou plutôt de ce qu'on leur fait faire. Comment expliquez-vous que ceux-

là ne se lèvent pas pour dire à leurs camades :

« Ce que nous faisons est tout simplement ignoble. Notre raison d'être, la mission que nous nous sommes assignée, a toujours été de protester contre toutes les tyrannies, de revendiquer les droits de l'homme, c'est-à-dire la liberté de croire ou de ne pas croire, de penser à sa guise, de faire élever ses enfants comme il vous plaît. En refusant ces droits aux autres et en pesant sur le gouvernement pour faire adopter toutes les mesures de persécution et d'ostracisme, nous sommes ou des coquins ou des grotesques. »

Parmi ces vingt-cinq mille Maçons, il en est certainement dix ou quinze mille qui sont capables d'apprécier les ravages exercés par les Juifs, qui ont plus ou moins souffert des grandes escroqueries financières de ce temps, qui ont vu leurs parents ou leurs amis en souffrir. Pourquoi ces hommes ont-ils laissé les Juifs devenir les maîtres souverains dans les Loges ? Pourquoi se sont-ils abaissés volontairement à n'être plus que les domestiques des Juifs ?

Voilà les réflexions que je me suis faites

et que mes lecteurs se feront probablement comme moi en parcourant cette brochure dont le seul mérite est d'être un résumé de la question maçonnique. Tous les faits mentionnés, tous les discours cités sont absolument exacts et, c'est un devoir pour moi, que de remercier mon ami et excellent collaborateur de Boisandré qui a eu l'obligeance de recueillir dans les publications maçonniques beaucoup de détails inconnus du grand public sur le fonctionnement de cette association singulière où l'on conspire sans cesse contre la liberté des autres.

Quant à moi, tout en m'associant à la courageuse campagne entreprise par Jules Lemaître et poursuivie par lui avec tant d'énergie et de talent, je ne demande pas qu'on supprime la Franc-Maçonnerie.

Je veux simplement, comme tous les citoyens qui ont conscience de leurs droits, que l'on fasse cesser cette anomalie monstrueuse, cette inégalité déshonorante pour ceux qui la subissent :

Une société secrète affirmant arrogamment, sa puissance, constituant, en quelque sorte, un corps dans l'Etat, donnant

ouvertement des ordres au gouvernement, intervenant sans cesse dans les affaires publiques, tandis que les autres associations sont menacées ou interdites.

Tous les Français hors la loi, les Francs-Maçons au-dessus des lois, tel est le spectacle, extravagant et abominable à la fois, auquel nous assistons depuis bientôt trente ans. Il faut que ce spectacle cesse et si tous les citoyens honnêtes savent vouloir, il cessera.....

LA TYRANNIE MAÇONNIQUE



LA FRANC-MAÇONNERIE EST D'ORIGINE JUIVE

Si les Juifs sont en grande majorité Francs-Maçons, tous les Francs-Maçons ne sont pas Juifs. Tous les Francs-Maçons ne sont pas non plus judaïsants. J'en connais qui sont des Antisémites ardents et convaincus, et je ne fais aucune difficulté d'avouer que je compte au nombre de mes amis des hommes auxquels « l'acacia est connu. »

Il n'en est pas moins vrai que la Franc-Maçonnerie est une institution d'origine juive. J'ajoute qu'elle est restée juive et qu'elle est aujourd'hui plus enjuivée que jamais; tout l'indique, tout le démontre : son symbolisme, moins insignifiant peut-être et moins ridicule qu'on ne suppose, son fonctionnement, ses tendances. A quiconque ne se pénètre pas de cette idée que la Franc-Maçon-

nerie n'est qu'une machine de guerre inventée par les Juifs pour conquérir le monde et réaliser leur vieux rêve d'universelle domination, la Franc-Maçonnerie demeurera une énigme incompréhensible.

Ainsi que je l'écrivais dans la *France-Juive*, les Hébreux ne peuvent même pas être accusés d'avoir usé de beaucoup de dissimulation, quand ils créèrent cette association destinée à favoriser leur action dissolvante.

Jamais but plus clair ne fut indiqué sous une plus transparente allégorie. Il a fallu toute l'ingénuité des Aryens pour ne pas comprendre qu'en les conviant à s'unir pour reconstruire le temple de Salomon, on les conviait à assurer le triomphe d'Israël.

Ouvrez n'importe quel rituel, et tout vous parle de la Judée.

Kadosch veut dire *Saint* en hébreu. Le chandelier à sept branches, l'arche d'alliance, la table en bois d'acacia, rien ne manque à cette reconstitution figurative du Temple. L'année maçonnique est à peu près réglée sur l'année juive. Les mois maçonniques sont les mois juifs: *adar*, *veadar*, *nissan*, *iyar*, *sivan*, *tammouz*, *ab*, *eloul*, *tischri*, *heschvan*, *kislev*, *tebeth*, *schebat*.

La phrase fameuse qu'échangent entre eux les initiés, et dont Andrieux s'est spirituellement égayé: « L'acacia m'est connu », se rattache également aux plus lointaines traditions juives.

Les Hauts-Maçons vous diront que l'acacia est le rameau d'or de l'« initiation moderne » ; c'est pour cela et par cela qu'on est Maçon, quand on a pénétré le secret.

Or, d'après l'Écriture Sainte, cet arbre souvent désigné sous le nom de *Shittah* (au pluriel *Shittim*) était considéré comme sacré parmi les Hébreux. Sur l'ordre de Moïse, le tabernacle, l'arche d'alliance et tous les ustensiles religieux furent composés de ce bois, et le prophète Isaïe recommandait à son tour, aux Israélites, à leur retour de captivité, d'avoir soin de planter dans le désert des cèdres et des acacias (*Shittim*).

Regardez les gravures qui ornent les anciens rituels des hauts grades, vous reconnaîtrez tous les symboles de l'ancienne Loi. Vous y verrez Moïse et Élie sortant d'un nuage de feu, tandis que sur une banderolle, on lit : *Rends la liberté aux captifs*. Les mots de passe sont *Judas* et *Benjamin*. Il n'est question que d'*Adonaï*, de la fontaine de *Siloé*, de *Zorobabel* qui vient demander, lui aussi, qu'on rende la liberté aux captifs et qu'on leur permette d'aller rebâtir le Temple de leur Dieu.

Étudiez le cérémonial des admissions et vous vous croirez à Jérusalem.

D. — Frère très respectable, premier Surveillant, êtes-vous Grand-Architecte ?

R. — Puissant Maître, j'ai vu la grande lumière du troisième appartement.

D. — Où avez-vous été reçu Grand-Architecte ?

R. — Dans le haut lieu et la chambre du milieu.

D. — Pourquoi la nommez-vous ainsi ?

R. — Parce que c'était l'endroit où Salomon travaillait au plan du Temple avec le Surintendant des ouvrages.

D. — A quoi vous occupez-vous dans le grade de Grand-Architecte ?

R. — A bâtir le dernier édifice ou le troisième corps qui fait le comble du bâtiment, à dresser des Tabernacles, à les garnir d'ornements précieux et consacrés.

D. — Quels sont ces ornements ?

R. — L'Arche d'alliance, soutenue par deux Chérubins qui la couvrent de leurs ailes, la Table d'airain, celle des Holocaustes, celle des Pains, et le Chandelier à sept branches.

D. — Que renferme l'Arche d'Alliance ?

R. — Le Stekenna, qui se fixe lui-même entre les Chérubins qui le couvrent de leurs ailes dans le Saint des Saints, le jour de la dédicace où il rendait ses oracles.

D. — Quelle fut la principale loi donnée par le Stekenna ?

R. — Celle qui fut donnée sur le Mont Sinaï, gardée depuis dans l'Arche, qui est la première loi écrite.

D. — Donnez-moi le signe de cette loi ?

R. — On le donne en portant les deux mains sur la tête, les doigts ouverts, ce qui marque le symbole des dix commandements.

D. — Dans quelle forme représente-t-on le Stekenna?

R. — Sous la forme d'un agneau tranquille, couché, reposant sur le livre des Sept-Sceaux.

D. — De quel bois était construit l'Arche ?

R. — De Sethim, bois incorruptible, parsemé de lames d'or...

Dans la Maçonnerie d'adoption, qui est la Maçonnerie des femmes, vous démêlez tout aussi nette-

ment l'influence juive. Là, c'est Judith qui joue le rôle principal.

La récipiendaire, la tête couverte d'un drap noir saupoudré de cendre, arrive à la porte du Temple. Elle est arrêtée par un garde qui avertit le deuxième Surveillant. Celui-ci va vers elle, et le dialogue suivant s'engage :

D. — Que voulez-vous?
R. — Je veux parler au Grand-Prêtre et aux principaux du peuple.
D. — Qui êtes-vous ?
R. — Judith.
D. — De quelle nation ?
R. — Femme juive de la tribu de Siméon.

Judith est alors introduite entre les deux colonnes. Les Frères et les Sœurs restent assis, ayant la main droite sur le cœur, la gauche sur le front, et la tête baissée pour simuler la douloureuse consternation qu'on éprouvait en Béthulie avant la sortie de Judith.

Le Grand-Prêtre interroge de nouveau la récipiendaire :

D. — Que demandez-vous ?
R. — Que vous me fassiez ouvrir les portes de la ville pendant la nuit et que tout le monde prie pour moi pendant cinq jours. Alors je vous apporterai des nouvelles de Béthulie. Je vous conjure de ne point rendre la ville avant ce temps.
D. — Allez en paix, et que le Seigneur soit avec vous !

Elle sort et rentre dans la salle de préparation. Elle quitte son drap noir, se lave et revêt ses orne-

ments. Elle prend de la main droite un sabre, de la gauche une tête de mort peinte, qui avaient été déposés pendant qu'elle était en Loge.

A son retour, elle crie à la porte : Victoire ! Victoire ! Le garde en avertit le second Surveillant qui le dit au premier ; celui-ci informe le Grand-Prêtre qu'on a crié deux fois : « Victoire ! » à la porte de la Loge.

Judith est introduite :

Le Grand-Prêtre. — Faites-voir qui a crié ainsi.

R. — C'est Judith.

Le Grand-Prêtre. — Faites-la entrer ; mes frères et mes sœurs, soyons debout.

« Loué soit le Grand-Architecte de l'Univers qui n'a point abandonné ceux qui espèient en lui, qui a accompli par sa servante la miséricorde qu'il a promise à la nation d'Israël, et qui a tué cette nuit, par ma main, l'ennemi de son peuple. »

Elle lui montre la tête de mort !

L'image douloureuse de Jérusalem vaincue apparaît ainsi à chaque instant dans l'œuvre maçonnique. C'est la Veuve dont les fils dispersés se reconnaissent au bout du monde en criant : « *A moi les fils de la Veuve !* »

Dans la cérémonie pour le grade de Rose-Croix, à cette question : « Quelle heure est-il ! » on répond :

« Il est la première heure du jour, l'instant où le voile du Temple se déchira, où les ténèbres de la consternation se répandirent sur la surface de la terre, où

la lumière s'obscurcit, où *les outils de la Maçonnerie se brisèrent*, où l'étoile flamboyante disparut, où la pierre cubique fut brisée, où la parole fut perdue. »

Ouvrez maintenant, le *Rituel du Chevalier Rose-Croix, dix-huitième degré de la Franc-Maçonnerie écossaise* (Paris, imp. J. Claye. — A. Quantin et Cie, rue Saint-Benoît). Vous y verrez que certaines Loges s'unissent aux Juifs pour célébrer la Pâque en commémoration de l'exode d'Egypte.

Cette cérémonie qui s'appelle la fête de l'*Agape* est extrêmement curieuse et suggestive. En voici la description textuellement copiée dans le Rituel.

La salle de l'Agape est décorée d'une manière brillante, la tenture est rouge avec des accessoires blancs et verts (quelquefois des guirlandes vertes et des draperies blanches ou des fleurs).

Le fond est occupé par la Croix et la Rose, soit en relief, soit en peinture. On complète la décoration avec les diverses autres attributions du 18e degré.

La table a la forme d'une croix latine dont la tête est à l'Orient.

Un grand candélabre à sept branches occupe le milieu de cette table. Les chap.·. qui n'ont qu'un candélabre à sept branches très élevé et se posant à terre, le placeront derrière le siège du T.·. Sage ou Athirsata.

Les verres doivent être à pied pour ressembler aux calices et être placés ainsi que les bouteilles et les carafes sur une ligne tracée par deux rangs de rubans rouges.

Il n'y a qu'un pain pour deux couverts, mais il est placé sur l'un des deux et pas entre les deux.

Les FF.·. à l'ordre du B.·. P.·. (Bon Pasteur) quittent le Temple où a été édifiée la Cène et se rendent en procession à la salle des *Agapes.*

C'est le 1[er] M.·. des Cérémonies qui est chargé de régler le cérémonial et de faire observer l'ordre suivant:

Les Maîtres des Cérémonies;

Le Porte-Etendard;

Les Chev.·. du Chapitre sur deux files;

Les deux F.·. F.·. gardiens;

Le Chev.·. d'éloquence et le M.·. des Dépêches ;

Les F.·. F.·. auxquels on a accordé les honneurs de l'Orient;

Le T.·. Sage.

Le 1[er] M.·. des Cérémonies conduit la procession par l'un des côtés de la Croix jusqu'à l'Orient. C'est là qu'il fait ouvrir les rangs et qu'on se dirige vers l'Ouest en environnant la table, de sorte que chacun se trouve à sa place.

Le 1[er] G.·. (gardien) occupe l'extrémité de la Croix du côté nord ; le deuxième G.·. (gardien) occupe celle du côté sud ; le premier M.·. des Cérémonies se place au bas de la table, faisant face au T.·. Sage qui siège à l'Orient.

Avant qu'on ne s'asseye, le T.·. Sage a soin de prévenir les assistants que :

La table s'appelle autel ;

La nappe, tapis;

Les serviettes, écharpes ;

Les verres, calices ;

Les bouteilles et les carafes, amphores.

Le T.·. Sage ajoute :

— « Vous voyez qu'il n'y a qu'un pain pour deux convives. Le F.·. devant lequel il est placé devra le partager avec le F.·. qui est à sa droite, en le lui présentant, afin de le rompre ensemble. Lorsque, dans le

courant de l'Agape, on aura besoin de pain, nul ne pourra se servir de celui qui sera apporté sans l'avoir partagé en le rompant avec un autre F.·.

« Vos cœurs, TT.·. C.·. Chev.·., sentiront sans doute tout ce qu'il y a de touchant et de fraternel dans cette tradition.

« Prenez place, mes F.·. »

Les assistants rompent le pain, s'asseyent et mangent.

Au second service, on apporte un agneau rôti et un fourneau allumé. Alors le T.·. Sage dit :

— « *Voici la Victime qui symbolise les sacrifices matériels de l'ancienne Loi et les sacrifices moraux de la nouvelle.*

L'ETERNEL PROTÈGERA NOS FOYERS COMME IL A PROTÉGÉ CEUX DE NOS PÈRES, PARCE QU'ILS AVAIENT MARQUÉ LEURS PORTES DU SIGNE MYSTÉRIEUX AVEC LE BOUQUET D'HYSOPE TREMPÉ DANS LE SANG DE L'AGNEAU SANS TACHE.

Chev.·. garde du Temple, assurez-vous si des profanes ne jettent pas leurs regards sur nos travaux, car la voix de la Vérité a dit que l'étranger et le mercenaire doivent être exclus... »

Le Chev.·. deuxième expert, ou garde du Temple :

— « Nous sommes en sûreté, T.·. Sage.

Le T.·. Sage :

— « *Enlevons les parties impures et livrons-les aux flammes.*

(Il coupe la tête et les pieds qu'il met dans le fourneau).

— « Maintenant, Chev.·., continuons à célébrer notre Agape, CAR NOUS AVONS ACCOMPLI LE PRÉCEPTE TRADITIONNEL.

L'accomplissement de ce précepte traditionnel n'est autre que la célébration pure et simple de

la Pâque juive. Il est aisé de s'en convaincre en relisant au Livre de l'Exode la manière dont fut instituée cette cérémonie :

« Le Seigneur dit à Moïse et à Aaron, sur la terre d'Egypte : « ... Qu'au dixième jour de ce mois chacun prenne un agneau pour sa famille et pour sa maison. Que s'il n'y a pas dans la maison assez de personnes pour pouvoir manger l'agneau, il en prendra de chez son voisin dont la maison tient à la sienne, autant qu'il en faut pour manger l'agneau.

« Cet agneau sera sans tache ; ce sera un mâle et il n'aura qu'un an. Vous pouvez aussi prendre un chevreau qui ait les mêmes conditions.

« Vous le garderez jusqu'au quatorzième jour de ce mois et toute la multitude des enfants d'Israël l'immolera au soir. Ils prendront de son sang et ils en mettront sur l'un ou l'autre poteau et sur le front des portes des maisons où ils le mangeront.

« Et, cette nuit, ils en mangeront la chair rôtie au feu, et des pains sans levain avec des laitues sauvages. Vous n'en mangerez rien qui soit cru ou qui ait été cuit dans l'eau, mais il sera rôti au feu. Vous en mangerez la tête avec les pieds et les intestins. Et il n'en demeurera rien jusqu'au matin. S'il en reste quelque chose, vous le brûlerez au feu...

« Or, voici comment vous mangerez : vous ceindrez vos reins, vous aurez vos chaussures aux pieds et vos bâtons en mains, et vous mangerez en hâte ; car ceci, c'est la *phase* (c'est-à-dire : le passage) du Seigneur. Et je passerai sur la terre d'Egypte pendant cette nuit, et je frapperai tous les premiers nés de cette terre,

depuis l'homme jusqu'à la bête. Mais le sang dont vous aurez marqué les maisons dans lesquelles vous serez me servira d'avertissement, et je passerai devant, et vous ne serez pas atteints par la plaie dont je frapperai l'Egypte.

« *Vous garderez de ce jour un souvenir durable, et vous le célébrerez, par vos enfants, d'un culte sans fin.*

« Lorsque vous serez entrés dans la terre que le Seigneur vous donnera comme il vous l'a promise, vous observerez les mêmes cérémonies. *Et lorsque vos fils vous diront : quel est ce rite? vous leur direz: c'est la victime du passage du Seigneur, lorsqu'il passa sur les demeures des enfants d'Israël, frappant les Egyptiens et épargnant nos demeures...* »

Moïse à son tour, quand il porte à l'Assemblée des Anciens les ordres de Jéhovah, n'omet point cette prescription de la célébration annuelle de la Pâque.

Comparez ces textes avec la formule rituélique prononcée par le T.·. Sage au festin des Agapes, et vous serez édifiés.

En célébrant la Pâque juive au sein de leurs Loges ou de leurs Chapitres, les Maçons reconnaissent et proclament eux-mêmes leur filiation juive. Ils s'avouent les fils spirituels d'Israël, les continuateurs de sa tradition religieuse et politique.

Dès lors, ce qui était obscur devient clair ; le symbolisme indéchiffrable et qui paraissait ridicule ou puéril s'illumine tout à coup; la Maçonnerie cesse d'être une énigme. On comprend sa haine du

Christianisme qui est, avant tout, une haine religieuse, une haine cléricale ; on comprend la perversion chez elle du sens patriotique, les basses rancunes dont elle poursuit l'armée, son sectarisme politique, ses appétits de domination. On s'explique le rôle prépondérant joué par les Juifs tant à l'origine, lors de la fondation des principaux rites maçonniques, que plus tard, dans les grands événements politiques de ce siècle, et jusqu'à aujourd'hui, dans le Panama, par exemple, et dans l'affaire Dreyfus. On conçoit la fureur qui s'est emparée des Loges à la nouvelle du triomphe des candidatures antijuives en Algérie, fureur poussée à un tel degré qu'ils ont voulu excommunier leur F.·. Morinaud, parce qu'il avait fait campagne avec nous.

Tous ces faits demeureraient obscurs et incompréhensibles si la Franc-Maçonnerie était l'association libérale, impartiale, indépendante qu'elle se pique d'être. Ils deviennent d'une simplicité enfantine dès que l'on sait que la Franc-Maçonnerie n'est qu'une annexe de l'Alliance israélite universelle, dès que l'on constate que les Loges ne sont que des synagogues laïques.

Et c'est la vérité pure, aujourd'hui plus que jamais. Il y eut peut-être des époques où l'élément judaïque fut plus ou moins refoulé des Loges par certaines aspirations généreuses. De nos jours, il y exerce une influence prépondérante : il y est maître absolu.

Gouvernée par des maîtres invisibles et que nul ne soupçonne, la Franc-Maçonnerie — depuis la Guerre surtout — est devenue une sorte de Judaïsme ouvert, une espèce d'appartement de garçon, de bureau d'annonce où les Juifs fraternisent avec des gens qu'ils ne recevraient pas chez eux. En cette maison qu'ils ont eu l'art de présenter comme le Temple de la Philosophie, les Juifs ont attiré, en même temps qu'une foule naïve de braves gens faciles à éblouir avec de grands mots, tout ce que la France pouvait contenir de politiciens avides, d'aigrefins sans scrupules, d'ambitieux prêts à tout.

Ils ont dit à ces hommes de paille :

— Servez-nous fidèlement, soyez nos esclaves dévoués et discrets, travaillez sans relâche pour Israël, sans jamais l'avouer, et nous vous comblerons d'honneurs et de richesses. »

Grâce à cette tactique, infiniment habile d'ailleurs, il faut le reconnaître, la Maçonnerie n'est plus aujourd'hui qu'un grand club des Jacobins approprié au goût et aux mœurs de notre époque, une vaste machine politique et électorale qui fabrique indifféremment pour le compte d'Israël, des magistrats et des préfets, des généraux et des évêques, des députés et des sénateurs, des présidents de République et jusqu'à des lois.

Vingt à vingt-cinq mille individus qui ne peuvent à aucun titre avoir la prétention de former une élite

intellectuelle ou morale, et qui obéissent eux-mêmes à un mot d'ordre mystérieux donné par des chefs occultes, commandent à trente-huit millions de Français, qui ne s'en doutent pas.

En réalité, les vingt-cinq mille Maçons — pour les neuf dixièmes, tout au moins — ne sont pas plus initiés que les trente-huit millions de profanes. Le seul véritable initié, c'est le Juif qui, abrité derrière le paravent maçonnique, poursuit tranquillement ses desseins, accomplit toutes sortes de méfaits et jure sur la mémoire d'Abraham qu'il a l'âme fraternelle et qu'il ne rêve que justice et tolérance pour tous les hommes...

LA FRANC-MAÇONNERIE EST UNE INSTITUTION CLÉRICALE

Qu'est-ce que le cléricalisme ?

Est-ce le fait d'exercer publiquement et librement un culte ?

Pas le moins du monde. Le cléricalisme ne se confond pas avec la religion ; il en est l'abus. Le cléricalisme comporte une idée d'intolérance, d'oppression, d'usurpation soit dans le domaine religieux, soit dans le domaine politique.

A certaines époques de notre histoire, il arriva que le haut clergé français se permit de vouloir empiéter sur ce dernier terrain. Les rois de France n'hésitèrent pas une seconde à le faire rentrer dans le rang, et, sous ce rapport, on peut dire que les rois très chrétiens, depuis saint Louis jusqu'à Louis XIV, furent les plus énergiques des anti-cléricaux.

Ces conflits entre le Pouvoir civil et l'Autorité ecclésiastique ne sont plus que de lointains souvenirs historiques. Le prêtre aujourd'hui n'a aucune part au gouvernement. M. Homais lui-même n'oserait plus parler du « gouvernement des curés ». Il aurait trop peur qu'on lui répondit :

— « Vieux farceur ! Regardez à la Chambre et

au Sénat combien il y a de curés, et comparez le nombre de ces curés à celui des Francs-Maçons, des Protestants et même des Juifs qui grouillent sur tous les bancs. »

Le clergé catholique est donc absolument inoffensif au point de vue politique.

Serait-il dangereux, se montrerait-il intolérant, sectaire, oppressif dans le domaine religieux?

Personne ne le soutiendrait sérieusement. Pas plus que moi, j'imagine, vous n'avez jamais ouï parler d'un curé ou d'un évêque qui aurait essayé d'empêcher un pasteur de prêcher au Temple, ou un rabbin d'officier à la Synagogue.

Voilà donc des gens qui ne demandent qu'à vivre tranquilles, en bonne harmonie et en parfaite entente avec tout le monde. Bien que le catholicisme compte en France trente-six millions environ d'adeptes titulaires, et au moins quinze à vingt millions d'adeptes effectifs, ces braves catholiques acceptent même avec résignation la situation effacée et subalterne qui leur est faite. Eux qui forment la majorité de la nation, et même l'immense majorité, ils consentent à se laisser gouverner, diriger, mener comme un troupeau par une minorité de Francs-Maçons, de Protestants et de Juifs qui, tous réunis, sont à peine un million.

Si la Franc-Maçonnerie était ce qu'elle prétend, c'est-à-dire le Temple de la Philosophie et le dernier asile de la liberté de conscience, elle

pourrait sans doute écraser de ses dédains ces types d'humanité inférieure qui croient encore aux « mensonges du prêtre », mais elle se garderait de persécuter les catholiques, parce qu'ils ont de l'énigme de la vie une autre conception que Brisson. Elle se contenterait de leur dire tout simplement : . . . .

— « Il faut que vous soyez de rudes jobards pour croire qu'il y a une âme immortelle, qu'il existe un ciel et un enfer, et que chacun sera récompensé et puni pendant toute l'éternité, selon qu'il aura bien ou mal agi dans ce monde. Nous nous tordons, nous autres, en Loge, en parlant de ces billevesées ; mais enfin, continuez de gober, si bon vous semble, vos histoires de nourrices, puisque cela vous soulage et vous aide à supporter les misères de l'existence. Nous n'aurons garde de vous en empêcher, car nous sommes des libres-penseurs, c'est-à-dire des esprits supérieurs et des génies bienfaisants qui se sont donné mission d'assurer à eux-mêmes et aux autres la liberté de penser et de croire. »

Au lieu de s'en tenir à cette philosophie tolérante et large qui lui eût concilié l'estime de tous, que fait la Franc-Maçonnerie?

Son programme est contenu tout entier dans la lettre si connue de Voltaire à Damilaville :

« La religion chrétienne est une religion infâme, une hydre abominable, un monstre qu'il faut que cent mains invisibles perçent...; il faut que les philosophes courent

les rues pour la détruire, comme les missionnaires courent la terre et les mers pour la propager. Ils doivent tout oser, tout risquer, jusqu'à se faire brûler pour la détruire. Ecrasons, écrasez l'infâme... »

— « Oui, réplique à un siècle de distance le F.·. de Lanessan à son illustre ancêtre de la Loge *Les Neuf Sœurs* — oui, nous devons écraser l'Infâme; mais l'Infâme, ce n'est pas le cléricalisme : l'INFAME, C'EST DIEU. (Discours du F.·. de Lanessan à la fête solsticiale donnée par la L.·. *La Clémente Amitié*, 13 mars 1881).

Lanessan, il est vrai, n'a pas encore réussi jusqu'à présent à écraser Dieu. Il faut l'excuser : il était trop occupé sans doute à correspondre avec le maître-chanteur Canivet...

Un autre F.·. a pris soin de préciser encore mieux le but véritable de la Franc-Maçonnerie, qui n'est point la lutte contre le cléricalisme et ses abus, mais la destruction complète de la religion catholique, et de cette religion là seulement.

« La distinction entre le catholicisme et le cléricalisme est purement officielle, subtile, pour les besoins de la tribune; mais ici, en Loge, disons-le hautement pour la vérité, LE CATHOLICISME ET LE CLÉRICALISME NE FONT QU'UN. (*Chaîne d'Union*, juillet 1880.)

Ces aveux ne sont pas seulement révoltants par leur hypocrisie monstrueuse; ils sont remarquables également par le parfum de bigotisme, de cagotisme qu'ils exhalent. Ce n'est point la

philosophie, haute et sereine, qui parlerait ainsi ; la passion, la haine religieuse seules sont capables de pousser ces cris de guerre et de mort.

Sainte-Beuve qui n'était point un clérical, mais un athée; Sainte-Beuve qui banquetait au saucisson le vendredi Saint, a dit de la correspondance de Voltaire et de d'Alembert : . . . .

« Toute la correspondance de Voltaire et de d'Alembert est laide; elle sent la secte et le complot, la confrérie, la société secrète... »

On dirait que ce jugement du grand critique vise la littérature maçonnique. Parcourez les « planches », les rituels, les catéchismes, les bulletins du Grand-Orient, vous le sentirez à plein nez, « cet esprit de secte et de confrérie », qui n'est pas autre chose que ce qu'on appelle aujourd'hui l'esprit clérical.

Ayez la force de ne pas vous endormir sur les pompeuses tirades philosophiques, ayez la patience de lire quelques pages du jargon prétentieux et plat que l'on parle et que l'on écrit dans les Loges; vous aurez bientôt la sensation d'avoir pénétré dans une religion inconnue, dont vous ignorez le Dieu, mais qui est bien la plus étroite, la plus fermée, la plus intolérante, la plus féroce des religions.

Les écrivains qui se sont occupés de la Franc-Maçonnerie ont « blagué » tant qu'ils ont pu le symbolisme des Loges. Ces écrivains ont eu raison

sans doute, puisque ce symbolisme est éminemment grotesque; mais il leur a peut-être échappé que ce symbolisme bas n'en était pas moins la représentation, le signe extérieur et sensible d'une religion également basse. C'est ce qu'il importe de bien mettre en lumière.

Je trouve sur ce sujet, dans la brochure de M. Georges Goyau, *La Franc-Maçonnerie en France*, des renseignements pleins d'intérêt. M. Goyau nous montre quelle importance extrême les vrais Maçons attachent à ce symbolisme qui excite les rires des profanes, et quelle résistance énergique ils opposent aux enfants terribles des Loges qui voudraient en finir avec ces vieilleries d'un autre âge.

Ces farouches libres-penseurs qui n'ont pas assez de railleries pour les sacrements, ont éprouvé le besoin d'instituer des sacrements à eux qui sont conférés selon des rites spéciaux, et auxquels ils tiennent mordicus. On n'a pas oublié les fameux baptêmes laïques de la Maison du peuple où Clovis Hugues officia, baptisant les nouveau-nés au nom du ciel bleu, des arbres verts et des petits oiseaux. Ce n'était là qu'un accès de lyrisme d'un poète qui ne craint point d'affronter à l'occasion le ridicule. Le G.·. O.·. a beaucoup mieux à offrir en fait de sacrements.

Nous citerons d'abord, pour les Baptêmes, le *Rituel d'adoption aux trois voiles*, composé en 1885 par M. Foussier, conseiller municipal de Paris.

L'enfant pénètre dans le Temple, où les Frères sont réunis, la tête triplement voilée. Le « Frère surveillant », sur l'ordre du Vénérable, arrache de ce jeune front les trois « étoffes sombres » sur lesquelles on lit en lettres d'or: « *Misère, Ignorance, Fanatisme.* » . . . .

Le F.·. Blatin, qui fut longtemps maire et député radical de Clermont-Ferrand, a composé de son côté un *Rituel d'adoption.* Le F.·. Blatin ne s'en est pas tenu là. Il est également l'auteur d'un *Rituel de reconnaissance conjugale*, pour les mariages, et d'un *Rituel de cérémonie funèbre pour tenue blanche.*

En Maçonnerie d'ailleurs, il y a des rites pour tout, même pour les actes les plus ordinaires et les plus vulgaires de la vie. Les philosophes du Grand-Orient, qui se moquent du *Benedicite* des catholiques, sont pleins d'estime et de vénération pour les *Rituels des trois premiers degrés et de la Loge de Table* du F.·. Minot. Dans cet ouvrage indispensable à tout Maçon qui veut se tenir à table décemment, le F.·. Minot règle la façon dont les Frères, après avoir fraternellement partagé la *pierre brute* (pain) et le *sable* (sel), doivent, en scandant leurs *tuiles* (assiettes) avec leurs *glaives* (couteaux), porter certaines santés avec des *canons* (verres) de *poudre rouge* (vin rouge) ou de *poudre forte* (vin blanc), tempérée, s'ils le veulent, par les *barriques* (bouteilles) de *poudre blanche* (eau) qui sont à leur disposition.

Voulez-vous du symbolisme d'ordre un peu plus relevé?

Lisez la *Franc-Maçonnerie et la Question religieuse* de M. Copin-Albancelli. Vous y apprendrez que « tout a un caractère religieux dans les ateliers de Rose-Croix. Les principaux emblêmes y sont le pélican, la croix avec l'inscription *Inri*, le bon pasteur, etc. A chaque réunion ont lieu des agapes, au cours desquelles les Frères mangent au même morceau de brioche et boivent une gorgée au même calice qu'ils se passent, après s'être frappé neuf coups sur l'épaule, s'être embrassés et s'être dit: « Prenez et mangez, et donnez à manger à ceux qui ont faim! Prenez et buvez, et donnez à boire à ceux qui ont soif! »

Les Francs-Maçons ne se contentent pas d'avoir des rituels, ils ont également des catéchismes, tout comme de vulgaires catholiques, et ils en ont même pour chaque grade. Aussi M. Copin-Albancelli, qui a été Maçon pendant six ans et qui parle, par conséquent, en connaissance de cause, n'hésite-t-il pas à déclarer que la Franc-Maçonnerie est une association de « bigots »...

Les témoignages de ce « bigotisme » abondent, en effet. On pourrait composer un gros volume rien qu'avec les textes qui dénoncent le cléricalisme maçonnique.

En 1895, le F.·. Blatin, dont nous avons déjà parlé, déclarait à l'Orphelinat maçonnique que « la Maçonnerie possède *un grand idéal moral qui*

lui est propre. » Et la Loge parisienne *Osiris* exprime le vœu que « ce grand idéal moral » soit enseigné, dans chaque hameau de France, par *un conseiller du peuple*, sorte de pasteur laïque qui serait installé, « parallèlement à la fonction sacerdotale. »

Il n'y a donc plus à en douter : la prétendue libre-pensée avec laquelle les meneurs de la Franc-Maçonnerie attirent les gogos, comme on attire les alouettes avec un miroir, n'est que de la haine agrémentée d'hypocrisie. Quand les Loges travaillent à la destruction du catholicisme, elles ne sont point mues, comme elles l'affirment, par la volonté de détruire à jamais dans les âmes l'idée religieuse. L'esprit qui les anime est l'esprit de concurrence. Elles veulent purement et simplement substituer une religion à une autre, dresser autel contre autel...

— Quelle est donc, demanderez-vous, la religion maçonnique ?

Il est difficile de la définir, puisqu'elle est secrète, comme tout ce qui est du ressort de la Maçonnerie.

Les catholiques se sont fait un peu naïvement mystifier avec les histoires de Palladisme et de Lucifériarisme. Il faut laisser de côté désormais la « religion de Satan » qui serait encore une religion beaucoup trop haute et compliquée pour les mastroquets et les droguistes de dixième ordre qui forment l'élément prépondérant des Loges.

Devons-nous croire plutôt que la religion maçonnique est tout simplement l'athéisme et le matérialisme ?

Je ne le pense pas: le matérialisme et l'athéisme sont l'envers de toute croyance ; ce ne sont que des négations parfaitement incapables d'exciter chez des hommes la haine, la jalousie, la fureur, toutes les passions violentes par lesquelles se fait remarquer la secte maçonnique.

— Mais, cependant, objecterez-vous, il y a des textes formels...

Oui, je sais, il y a des textes. C'est ainsi, par exemple, que le Convent de 1877 vota solennellement la disparition de Dieu ; mais ce fut sur la proposition de M. Desmons, *ancien pasteur protestant.*

Voici un document de date plus récente qui semble bien prouver encore que le Grand-Orient est l'ennemi déclaré de toute idée métaphysique :

« Nous sommes positivistes... Il ne faut pas se préoccuper des causes premières... Nous voulons instituer le culte des réalités... »

Ce document est emprunté au compte-rendu du Convent de 1886. Il émane de M. Dide, *pasteur protestant....*

Vous commencez à trouver qu'il y a beaucoup de pasteurs protestants dans le rationalisme maçonnique?

Ce n'est pas tout : il y a encore autre chose.

Gambetta, qui était, on le sait, d'origine juive (le fait est indiscutable et M. Leroy-Beaulieu lui-même, l'a reconnu) va nous mettre sur la piste de la véritable religion des Loges. Dans son fameux discours de Romans, en 1878, l'inventeur de l'anticléricalisme s'exprimait en ces termes à propos de la séparation de l'Eglise et de l'Etat :

« Nous ne pouvons nous dispenser de poursuivre la solution, ou du moins la préparation de la solution des rapports de l'Eglise — je sais bien que pour être correct, je devrais dire « *des Eglises* » avec l'Etat — mais si je ne dis pas « *des Eglises,* » c'est que, vous l'avez senti, je vais toujours au plus pressé. Or, il faut rendre justice à l'esprit qui anime les autres Eglises, et s'il y a chez nous un problème clérical, *ni les Protestants ni les Juifs n'y sont pour rien ; le conflit est fomenté uniquement par les agents de l'ultramontanisme.* »

Que pensez-vous de ce *distinguo* ?

Si Gambetta était encore de ce monde, il se garderait bien de laisser échapper aujourd'hui de pareils aveux ; mais, en 1878, on ne soupçonnait pas encore le Juif. Le tribun parlait à « couvert » ; comme on dit dans les Loges, et, pour ce métis hébreu, il y avait sans doute une profonde volupté d'ironie à s'exprimer ainsi en langage clair — mais clair pour lui seul et pour quelques initiés — devant ce troupeau de *goym* qui, non contents de se laisser rouler, avaient encore la naïveté de l'applaudir avec enthousiasme.

Il en fut de même pour Jean Macé et pour sa *Ligue de l'Enseignement.*

Jean Macé ébaucha le plan de sa Ligue sous l'Empire. C'était alors une Ligue bonne enfant, n'ayant pour objet que la diffusion de l'instruction, sans la moindre couleur politique ou confessionnelle. En une sorte d'article-manifeste cité par M. Lenervien dans sa brochure : *Le Cléricalisme maçonnique*, Jean Macé disait :

« Je fais appel à tous ceux qui conçoivent la Ligue future comme un terrain neutre, *politiquement et religieusement parlant*, et qui placent assez haut la question de l'enseignement populaire, dans le sens strict du mot, pour accepter de la servir toute seule sur ce terrain-là, abstraction faite du reste. Ce ne serait pas la peine d'essayer si l'on voulait faire autre chose. »

Les listes d'adhésion à la ligue étaient ainsi libellées :

« Les soussignés, désireux de contribuer personnellement au développement de l'instruction dans leur pays, déclarent adhérer au projet d'établissement en France d'une ligue de l'Enseignement, au sein de laquelle il demeure entendu qu'on ne servira les intérêts particuliers *d'aucune opinion religieuse ou politique.* »

Aussitôt que la Juiverie et la Maçonnerie eurent triomphé avec Gambetta sous l'enseigne usurpée de république, le bon Jean Macé s'empressa de jeter le masque, et d'avouer cyniquement qu'il avait travaillé pour le compte des Loges.

Au Congrès de la Ligue à Lille, en 1883, ce vieux tartufe déclara :

« Oui, ce que nous faisons *est une œuvre maçonnique.* Non, personne ici ne voudra y renoncer à cause de cela.

Qu'importe à ceux d'entre nous qui n'en font pas partie ce qui s'y passe (dans les Loges) à huis-clos, puisque ce qui se passe chez nous à ciel ouvert est conforme à la loi qu'elles reconnaissent? La ligue est une MAÇONNERIE EXTÉRIEURE. *Je l'ai dit cent fois dans les Loges, d'un bout de la France à l'autre.* »

La Ligue de l'Enseignement est une « Maçonnerie extérieure. » C'est Jean Macé, le fondateur même de la Ligue, qui l'a proclamé : *Habemus confitentem reum*. La réforme de l'enseignement à laquelle la Ligue a donné l'impulsion est donc elle-même une œuvre maçonnique.

Or, quelle a été la caractéristique de cette prétendue réforme? Qui l'a préparée, surveillée, dirigée?

Des Protestants et des Juifs !

J'ai parlé à diverses reprises dans la *Libre Parole* de cette œuvre anti-française qui a livré l'enseignement national aux cosmopolites et produit cette lignée d'universitaires dreyfusards que nous avons vu baver sur notre armée en compagnie des anarchistes et des Juifs allemands.

Trois hommes ont été surtout les protagonistes de cette criminelle entreprise, et c'étaient trois protestants, anciens pasteurs plus ou moins défroqués.

C'était Buisson, directeur de l'enseignement primaire, qui donnait ces conseils aux mères françaises :

« Quand on ne verra plus des milliers de badauds assister aux revues militaires; quand, au lieu de l'ad-

miration du titre et de l'épaulette, vous aurez habitué l'enfant à dire : « Un uniforme est une livrée et toute » livrée est ignominieuse, celle du prêtre et celle du » soldat, celle du magistrat et celle du laquais », alors vous aurez fait faire un pas à l'opinion. »

C'était l'onctueux Pécaut — celui qui mourut de douleur parce qu'on ne réhabilitait pas Dreyfus assez vite, et qui versa ses dernières larmes le jour de l'arrestation du « divin Picquart » — qui avouait en 1879 que la prétendue réforme de l'enseignement avait pour but d'achever par une voie détournée la réforme religieuse ébauchée au XVI[e] siècle par Luther et Calvin. Ce Pécaut, en qualité d'inspecteur général de l'instruction publique, fut chargé de réorganiser nos Écoles normales.

C'était le prussien Steeg, directeur du Musée pédagogique et de l'école de Fontenay, qui laissait échapper ce cri du cœur à la veille d'entreprendre le grand œuvre de la laïcisation :

Je me sens plus que jamais, à travers tout cela et en tout cela, pasteur protestant.

Aux noms de ces trois pasteurs qu'on était allé chercher en Suisse pour réorganiser l'enseignement français, et qui ne se défroquèrent que pour éviter d'être reconnus, ajoutez ceux de leurs innombrables coreligionnaires qui pullulent dans les hauts grades de l'Université : les Liard, les Rabier, les Monod, les Giry, les Stappfer, etc.,

etc. Joignez-y les noms des universitaires juifs, comme ce Weill, qui donnait à ses élèves comme sujet de composition *le Rêve du Poète*, c'est-à-dire l'apothéose de Dreyfus : une grande parade militaire à Longchamp, avec Dreyfus à la droite et Picquart à la gauche du Président de la République ; comme Basch, ce Juif hongrois, dont la scandaleuse attitude a failli déchaîner des émeutes à Rennes...

Vous comprendrez alors combien Jean Macé avait raison de dire que sa Ligue de l'Enseignement était une œuvre maçonnique.

Et vous comprendrez aussi que le cléricalisme maçonnique n'est rien autre chose que la coalition haineuse des deux cléricalismes juif et protestant contre le catholicisme qui non seulement est la religion de la majorité des Français, mais qui constitue une sorte de mentalité atavique à la France tout entière.

LA FRANC-MAÇONNERIE

ET LA R PUBLIQUE

Dans le volume intitulé : *Constitution et Règlement général de la fédération du Grand-Orient de France*, il y a un article 15 qui dit :

« Ils (les Ateliers ou Loges) s'interdisent tous débats sur les actes de l'autorité civile et toute intervention maçonnique dans les luttes des partis politiques... »

Ce paragraphe contient autant de mensonges que de mots.

La vérité est qu'au sein des Loges il n'est à peu près question que de politique, et que les F.·. non seulement discutent constamment sur les actes de l'autorité civile, mais encore ne cessent d'exercer sur les pouvoirs publics un contrôle minutieux et despotique, comparable à la surveillance soupçonneuse d'un maître jaloux de ses droits sur des serviteurs dont il se méfie. La Maçonnerie, depuis vingt ans, a peu à peu accaparé, confisqué la République qui est devenue sa chose, sa vache à lait, sa métairie. Et c'est ce qui explique que les Juifs, maîtres de la Maçonnerie, soient par là même maîtres de la France.

Les textes de nature à prouver cette mainmise

sur le gouvernement d'un pays de 38 millions d'hommes par une secte qui ne compte pas 25.000 adhérents, sont aussi abondants que précis.

« Les Loges maçonniques, écrivait, en 1887, Anatole de la Forge, ont été le berceau de la France nouvelle. » *(Lettre au président du Conseil).*

« Sainte Maçonnerie, écrivait, en 1888, l'orateur du Convent, le F.·. Dequaire ; — sainte, c'est-à-dire trois fois consacrée, tu es la grande crucifiée de la République. C'est toi qui souffre pour elle, c'est toi qui pratique sur toi-même toutes les expériences salutaires, c'est toi, mère dévouée, institutrice admirable de la démocratie, qui ne transporte dans le monde profane que celles de tes tentatives qui ont réussi dans tes flancs ! »

Au Congrès maçonnique international, en 1889, le F.·. Colfavru, qui fut député de Seine-et-Oise, fait des déclarations analogues :

« La Franc-Maçonnerie, dit-il, fut la pépinière où le gouvernement de la Défense nationale allait trouver ses plus fermes et ses plus énergiques représentants. C'est de nos rangs que sont sortis les hommes les plus considérables du gouvernement de la République et du parti républicain. »

En 1894, le F.·. Gadaud, sénateur, à qui son grade maçonnique valut le portefeuille de l'Agriculture, complète et précise, en l'enchâssant dans une formule saisissante, la pensée du F.·. Colfavru :

« *La Franc-Maçonnerie n'est autre chose que la République à couvert, comme la République elle-même*

n'est autre chose que la Franc-Maçonnerie à découvert. » (Convent de 1894. Bulletin officiel).

Le F.·. Lucipia, ancien condamné à mort de la Commune et qui préside à la fois le Conseil municipal de Paris et le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient, n'hésite pas plus que le F.·. Gadaud à reconnaître l'identification parfaite, absolue, de la Franc-Maçonnerie et de la République actuelle.

« Depuis quelque temps, dit-il, un esprit nouveau semble renaître en France, remplaçant l'esprit nouveau qui nous avait tant inquiété... A la tête du gouvernement, il n'y a pour ainsi dire que des Francs-Maçons, non pas de ces Francs-Maçons qui, un jour ayant reçu la lumière, ont oublié ensuite le chemin de nos ateliers, mais des Francs-Maçons qui sont restés des frères fidèles et dévoués... Aussi, qu'on ne s'y trompe pas. On dit maintenant partout que nous ne sommes pas « en République », que nous sommes en « Franc-Maçonnerie » ; le mot est de l'évêque Gouthe-Soulard. Eh bien, il aurait raison cet évêque, *si Franc-Maçonnerie et République n'étaient pas précisément la même chose.* (Discours prononcé à la fête de la Loge parisienne *La Fraternité des Peuples*, 4 décembre 1895).

Pour couronner cette série d'aveux suggestifs, il convient de rappeler la déclaration toute récente de Brisson sur « l'ossature » du parti républicain actuel, composée — disait-il — par les Francs-Maçons, les Juifs et les Protestants. Quand ces paroles furent relevées, elles parurent cyniques et firent sensation. On voit cependant, par ce qui précède, que Brisson se bornait à répéter purement

et simplement ce qui se dit quotidiennement dans les Loges...

L'arrivée de Bourgeois à la présidence du Conseil marque l'apogée de la puissance maçonnique.

Il faut bien se rendre compte, en effet, qu'il y a Maçon et Maçon, comme il y a fagot et fagot. Il y a — ainsi que le remarquait le F.·. Lucipia dans le discours dont nous citions tout à l'heure un fragment — il y a les vrais Maçons, les Maçons fidèles, les Maçons actifs, et il y a les Maçons tièdes, les Maçons endormis. Il y a le Maçon genre Brisson et Bourgeois, et le Maçon genre Méline et Félix Faure. Les premiers sont en grand honneur rue Cadet, et les seconds sont tenus à l'œil; ils n'ont pas la confiance de l'Ordre.

Félix Faure passa cependant pour un vrai Frère, le jour où il appela Bourgeois au pouvoir. Ce fut dans les Loges, d'un bout de la France à l'autre, un long cri d'allégresse.

Le président de la grande Loge symbolique se fit l'interprète de l'universelle jubilation des fils de la Veuve au banquet qui fut offert au mois de décembre 1895 à l'un des membres du cabinet, le F.·. Mesureur.

« Vous trouverez tout naturel, mes F.·., dit-il, que par un enchaînement logique, j'englobe dans le même toast le gouvernement tout entier... Le premier magistrat de la République, le F.·. Félix Faure, qui, dans sa correction constitutionnelle, n'a pas hésité à appeler aux affaires le parti radical, est de notre grande famille ; je n'aurai

garde de l'oublier, alors qu'il est en butte en ce moment à des attaques odieuses qui ne méritent que le mépris.

Ils sont aussi de la grande famille, tous les membres du Cabinet, à deux ou trois exceptions près. Quant à ces derniers, il me suffira de citer comme ministre prof.·. (profane) M. Berthelot, pour avoir le droit de dire qu'il ne leur manque, pour être des nôtres, que la formalité de l'initiation.

Oui, nous avons un gouvernement de Francs-Maçons et de Francs-Maçons dignes de ce nom...

La raison qui valait à M. Berthelot en particulier cette citation si flatteuse doit être recherchée dans les affinités de l'ancien ministre des Affaires étrangères avec le parti protestant et anglophile. Je ne sais si M. Berthelot, qui se donne, naturellement, comme libre-penseur, appartient ou non à la religion réformée. Dans tous les cas, une de ses filles a épousé un protestant. Il est de l'ossature ! dirait Brisson...

La fête solsticiale d'hiver de la Loge *La Justice* fut une autre occasion pour les FF.·. de témoigner leur contentement et de couvrir le gouvernement de fleurs.

Au dessert, le secrétaire excusa « le frère Léon Bourgeois » président du Conseil qui accompagnait « le frère Félix Faure » en voyage, et tous les ministres, ainsi que « le frère Lucipia », parti en Belgique pour célébrer, à Mons, le cent soixante-quinzième anniversaire de la Loge de cette ville fondée par le Grand-Orient.

Puis le colonel Sever, alors député du Nord, qui présidait, prit la parole et conseilla à tous les

républicains de s'unir pour maintenir le ministère. Pour consolider cette union et la rendre plus étroite, le F.·. Sever proposa même « l'institution d'un parlement maçonnique, siégeant en permanence à côté de l'autre Parlement et *prêt à parer à tous les dangers.* »

Mais le F.·. Tinière, membre du Conseil de l'Ordre, qui me paraît être un homme d'infiniment de bon sens, fit observer qu'il n'y avait pas péril en la demeure et que « *si le Conseil de l'Ordre venait à disparaître, il pourrait être remplacé par le Conseil des ministres.* »

Le F.·. Tinière ajouta :

« En un mot, la situation est exceptionnelle pour les Maçons. *On pourrait fonder une loge à l'Elysée* ; *le nombre des maîtres serait suffisant* ; *le Vénérable serait tout indiqué.* »

C'était vraiment la lune de miel entre les Loges et la Présidence de la République. Quand Félix Faure voyageait avec Bourgeois, les Maçons accouraient à sa rencontre ; ils le comblaient d'attentions, de discours et de « bijoux. »

La lune de miel fit place à la lune rousse, lorsque Méline succéda à Bourgeois. Méline est trop mou ; les FF.·. lui reprochent de s'être mis lui-même en sommeil. On fit sentir au F.·. Félix Faure qu'il avait péché gravement contre la Maçonnerie. On le tint à distance désormais ; le silence se fit sur son nom dans les « tenues » et, plus d'une fois même, il arriva qu'une allusion aigre-

douce du F.·. Orateur remplaça les « batteries d'allégresse » et les « triples houzé » de jadis.

Désolé de cette disgrâce, le pauvre Félix Faure se promit bien de saisir la première occasion qui se présenterait de rentrer en faveur. A la chute de Méline, il s'empressa de rappeler Bourgeois, en lui adjoignant cette fois Brisson, pour que la joie des FF.·. fut complète. On sait que cette marque de soumission aux volontés de l'Ordre a plutôt mal réussi au prédécesseur de Loubet...

Il s'agit maintenant de montrer que lorsque les Francs-Maçons se vantent d'être les maîtres de la République, ils ne parlent pas seulement par vaine gloriole.

Pour faire une étude complète à ce sujet, il faudrait avoir les listes de toutes les Loges et pointer sur chacune d'elles les noms des FF.·. qui sont ministres, sénateurs ou députés, magistrats ou officiers, membres de l'enseignement, fonctionnaires d'une administration quelconque, de tous ceux en un mot qui détiennent une part de la direction des affaires publiques.

Comme nous n'avons actuellement ni les moyens ni le loisir de nous livrer à de pareilles recherches, nous nous contenterons de prendre comme microcosme de la puissance maçonnique la Chambre des députés où il est facile d'avoir des données à peu près précises.

Dans un récent article de la *Revue hebdomadaire*, François Coppée écrivait qu'il avait sous les

yeux une liste de 169 députés Francs-Maçons.

Il y a bien des chances pour que le chiffre soit exact, et peut-être même au-dessous de la vérité

L'auteur de *La Franc-Maçonnerie et la Question religieuse*, M. Copin-Albancelli, qui connaît bien la Franc-Maçonnerie, puisqu'il a [illegible] lui-même Franc-Maçon pendant plusieurs a[illegible] évalue à plus de cent cinquante le nombre des députés affiliés aux Loges. Au Sénat, la proportion est au moins aussi forte, sinon plus.

Ces chiffres donnent déjà singulièrement à penser, quand on les compare au chiffre global des représentants de nos deux Assemblées. Il y a dans le Parlement actuel 581 députés et 300 sénateurs. S'il y a cent cinquante Maçons au Palais-Bourbon et une centaine seulement au Luxembourg, vous pouvez vous faire une idée de la formidable action qu'exercent les Loges sur le fonctionnement du Parlementarisme.

En prenant pour base le chiffre de 150 Maçons à la Chambre, M. Copin-Albancelli s'est livré à un calcul vraiment saisissant.

« Il y a en France, dit-il, environ neuf millions et demi d'électeurs, et sur ces neuf millions et demi, cinq cent soixante-seize députés (1), ce qui fait un député pour seize mille cinq cents électeurs environ.

D'après cette proportion, un groupe quelconque de vingt-quatre mille électeurs n'a même pas droit à un député et demi.

---

(1) Le chiffre actuel est, comme nous l'indiquons ci-dessus, de 581 députés.

Les quatre fédérations maçonniques qui ont leur siège en France, n'y réunissant pas vingt-cinq mille initiés, elles ne devraient donc être représentées que par un député et demi, et, en conséquence, il ne devrait y avoir à la Chambre qu'un député, plus une moitié de député Franc-Maçon.

Or les députés Francs-Maçons sont plus de cent cinquante.

« Dans ces conditions, poursuit M. Copin-Albancelli, tandis que *neuf millions et demi d'électeurs ordinaires* sont représentés à la Chambre par *quatre cent vingt-six députés*, *vingt-quatre mille Francs-Maçons* le sont par *cent cinquante députés.*

« Si nous divisons neuf millions et demi par quatre cent soixante-seize, le quotient que nous trouvons donne UN DÉPUTÉ sur VINGT-DEUX MILLE citoyens ordinaires.

« Si nous divisons d'autre part, vingt-quatre mille par cent cinquante, en regard de cette proportion de un député sur vingt-deux mille citoyens, nous trouvons cette autre vraiment incroyable, de UN DÉPUTÉ sur CENT SOIXANTE FRANCS-MAÇONS.

Les Francs-Maçons sont donc *cent trente-sept fois plus favorisés* que les autres Français, et ces vingt-quatre mille privilégiés accumulent dans leur petit groupe la même puissance d'éligibilité que possède une masse de trois millions trois cent mille électeurs...

Ce qui rend ce calcul véritablement effrayant dans ses conséquences, c'est que tout député — ou pour généraliser, tout élu — reste après son élection, autant et plus encore qu'avant, le serviteur très humble, l'esclave forcément docile des Loges auxquelles il doit obéir sous peine d'être brisé comme verre.

« Des circulaires, des papiers d'imprimerie sont les

seules choses qui les engagent vis-à-vis de leurs électeurs, dit encore très justement M. Copin-Albancelli; mais vis-à-vis du Grand-Orient, ils sont liés par des serments comme l'étaient, vis-à-vis de leur règle, ces religieux qu'ils ont fait expulser — pour ce seul fait — du territoire français. »

Ce n'est pas seulement M. Copin-Albancelli, ancien Franc-Maçon, qui dit cela. Les Francs-Maçons les plus en odeur de sainteté près de la Veuve, les plus fidèles, les plus actifs, les plus zélés ne se lassent point de le répéter à ceux de leurs FF.·. que le succès électoral a grisés au point de les rendre oublieux et ingrats.

« Il est bon, disait en 1884 le garant d'amitié du Grand-Orient auprès du Suprême Conseil, il est bon que nous rappelions de temps en temps à ceux de nos frères que *notre confiance, parfois naive, a placés à la tête des affaires de la République*, qu'ils doivent fidélité aux principes dont se réclame la Maçonnerie et que leur strict devoir est de protéger ceux de nos Frères qui luttent ou qui souffrent pour le triomphe de ces principes...

« Si nous avons été indulgents, c'est que nous sommes avant tout des pacificateurs, des tolérants et parfois des dédaigneux. Mais *il ne faut pas abuser de nos vertus*, et nous devons rappeler à ceux qui les oublient, leurs serments de solidarité ; juger maçonniquement ceux qui, arrivés par nous et *qui, sans la Maçonnerie ne seraient rien*, oublient ou dénigrent l'*Alma mater* et enfin prouver par l'intervention active des autorités maçonniques auprès de ceux de nos frères à qui *nous avons donné autorité sur le monde profane*, que lorsque nos adversaires touchent à un seul membre du corps maçonnique, immédiatement le *corps entier tressaille*,

prend la défense de l'attaqué, répare le dommage causé et rend l'attaque avec usure. » (1)

« Nos Frères, à qui *nous avons donné autorité sur le monde profane!* » Cette phrase cynique dénonce avec une force singulière les étroites affinités qui existent entre la Franc-Maçonnerie et la Juiverie. Les Loges donnent autorité au Franc-Maçon sur le monde profane comme le Kahal donne autorité au Juif sur le Goy.

Le « monde profane », c'est pour le Grand-Orient, ce qu'est la « semence de bétail » pour le Talmud!...

Les FF.·., je vous prie de le croire, ne se privent point d'user et d'abuser de cette « autorité ».

Demandez-le au F.·. Blatin, ancien député.

Ce Très-Illustre vous répondra que le Conseil de l'Ordre a « organisé, dans le sein même du Parlement, *un véritable syndicat de Maçons* », et qu'il lui est arrivé, à lui, Blatin, grâce à la coopération de ce syndicat, « d'obtenir des interventions extrêmement effectives auprès des pouvoirs publics, de faire rendre raison à des centaines de Maçons. »

Ces aveux n'ont point empêché d'aimables farceurs comme Cornély de faire des gorges chaudes quand nous avons écrit qu'il s'était formé un syndicat pour réhabiliter Dreyfus!...

---

(1) P. M. Lenervien, *Le Cléricalisme maçonnique.*

Voulez-vous encore une citation au hasard :

« Quand tous les hommes qui ont fait notre éducation politique tiennent la tête du pouvoir, notre devoir est de leur rappeler, *de bas en haut, du simple conseil communal au Parlement, que les principes maçonniques sont les seuls qui doivent diriger un véritable Frère, aussi bien dans la vie civile et politique qu'au milieu de nos modestes ateliers.* »

« De bas en haut », depuis le plus modeste des fonctionnaires jusqu'au plus majestueux des gros bonnets, nul n'échappe au contrôle : il faut que chacun avance à l'ordre.

Le député Maçon a deux mandats : celui qu'il tient de ses électeurs, qui ne compte pas, qui est le mandat pour rire, le mandat qu'on peut violer impunément, tant que l'on veut, et celui qu'il tient de ses Frères, qui est le mandat impératif et sacré.

Si le député hésite, on tire sur sa chaîne ; on le fait venir rue Cadet, où quelque Dequaire ou quelque Blatin le chapitre. Le député, fût-il Bourgeois ou Brisson lui-même, n'a qu'à faire son *meá culpâ* et à promettre qu'il ne recommencera plus. Autrement, pas d'absolution !

Les ministres, quand ils ne marchent pas droit, doivent passer comme les autres par ce confessionnal maçonnique. Quant aux fonctionnaires, vous vous imaginez facilement comment on les traite.

S'ils sont fidèles, on les pousse, on les défend, non seulement contre les attaques du dehors, mais contre les sévérités de leurs supérieurs hiérar-

chiques. Vous lirez dans les *Bulletins* du Grand-Orient que c'est une « tradition de l'Ordre ».

S'ils sont mous, s'ils se relâchent, on les brise, et rien n'est plus facile, puisqu'il s'agit simplement d'arracher leur exécution au ministre compétent par une démarche, comminatoire au besoin, du groupe maçonnique parlementaire.

L'origine de ce syndicat maçonnique du Parlement est curieuse à rappeler. Ce fut le trop fameux Barbe, le Barbe de la Dynamite et du Panama qui le fonda en 1885 à la Chambre sous le nom de *Groupe fraternel d'études*. Mais le syndicat maçonnico-parlementaire a été considérablement perfectionné depuis. Barbe s'était contenté de l'ébaucher. Il avait d'autres syndicats à organiser et, tout en demeurant un Maçon fidèle, il réussit surtout à devenir un chéquard excessivement distingué.

Aujourd'hui les syndicats maçonniques tant parlementaires qu'extra-parlementaires fonctionnent si admirablement que rien ne se fait en France sans la permission des Loges. Cette situation que subissent sans se plaindre trente-huit millions de Français n'a rien d'ailleurs qui doive nous surprendre. Les FF.·., il faut le reconnaitre, nous avaient loyalement avertis que le retour au servage nous attendait tôt ou tard. L'un d'eux déclarait textuellement en 1890 :

... Si la Maçonnerie veut s'organiser, non pas sur le terrain des théories, mais sur le terrain intellectuel qui

nous préoccupe, je dis que *dans dix ans d'ici, la Maçonnerie aura emporté le morceau et que personne ne bougera plus en France en dehors de nous.* »

De quel « terrain intellectuel » était-il question ?

Le F.·. ne pouvait faire allusion aux « intellectuels » de l'affaire Dreyfus, puisque, en 1890, il n'était point encore question du youpin néfaste en l'honneur duquel Reinach a « chambardé » la France. Il n'en est pas moins vrai que ce F.·. avait vu juste, et qu'en dehors de la trilogie maçonnique, juive et protestante, personne, en ce pays, n'a plus le droit de lever un doigt.

La nation française, si renommée jadis par la clarté de son intelligence et pour son impatience de tout joug, se laisse mener comme un troupeau par une association secrète, internationale, illégale, qui ne comprend pas vingt-cinq mille membres et dont le personnel dirigeant — celui que nous connaissons, tout au moins — est d'une médiocrité universellement reconnue.

LA FRANC-MAÇONNERIE

ET LE PEUPLE

La Franc-Maçonnerie se vante volontiers, depuis quelque temps, d'incarner le vrai socialisme en même temps que la vraie République. C'est là un double mensonge.

La vérité est que la Maçonnerie, après avoir fait de la République idéale de nos pères le plus égoïste des syndicats et le plus fermé des monopoles, cherche à absorber par les mêmes moyens le mouvement socialiste qu'elle redoute. Les bourgeois de la rue Cadet se disent que si les ouvriers avaient jamais à leur tête des chefs honnêtes et incorruptibles, ils finiraient tôt ou tard par secouer le joug qui les tient enchaînés depuis si longtemps. Et que deviendraient alors les politiciens des Loges ? Où serait leur clientèle ? Qui voterait désormais pour eux ?...

Les vrais sentiments de la Franc-Maçonnerie pour la classe ouvrière sont des sentiments de méfiance et de mépris, et nous les trouvons exprimés dans la Constitution même du Grand-Orient.

L'article 1er de cette Constitution a beau proclamer que la Franc-Maçonnerie est « une institution essentiellement *philanthropique*, philoso-

phique et progressive », il n'est pas besoin d'aller plus loin que l'article 8 pour voir ce qui se cache d'hypocrisie et de fausseté sous cette ostentation d'altruisme à laquelle les naïfs se sont longtemps laissé prendre. L'article 8, en effet, nous apprend que pour être Franc-Maçon, il est indispensable, sinon d'avoir pignon sur rue, au moins d'avoir le porte - monnaie convenablement garni. Il dit expressément que :

« Nul ne peut être admis à l'initiation et jouir des droits attachés au titre de Franc-Maçon :
... *S'il n'a des moyens d'existence honorables et suffisants.* »

Ce mépris du pauvre, dans la Franc-Maçonnerie, va jusqu'à la haine. Il semble que, sur ce point comme en tout, les Loges aient pris le contre-pied de la doctrine de l'Église, et qu'elle haïsse les humbles et les petits aussi violemment que le Christ les a aimés.

« N'introduisez jamais dans l'Ordre, dit le F.·. Beurnouville, que des hommes qui peuvent vous présenter la main et non vous la tendre. »

Pour le F.·. Ragon, la pauvreté, c'est « la lèpre hideuse de la Maçonnerie en France. » Pour le F.·. Bazot, le pauvre, le Maçon qui tend la main, est un « génie malfaisant » qui vous obsède partout et à toute heure.

« Rien ne peut vous soustraire à son importunité, et son insolence ne connait ni bornes, ni obstacles. Il est

à votre lever, au moment de vos affaires, à votre repas, à votre sortie. Mieux vaudrait rencontrer sa main armée d'un poignard ; vous pourriez du moins opposer le courage au glaive assassin. »

Je ne prétends point que chaque Franc-Maçon pris isolément pense ainsi ; je suis même persuadé que beaucoup de Francs-Maçons sont des êtres naturellement bons et généreux ; mais l'esprit collectif, l'esprit officiel de la secte est un esprit foncièrement égoïste, et quand le F.·. Lucipia, président du Conseil de l'Ordre, vient nous vanter « la doctrine maçonnique de l'altruisme », le F.·. Lucipia se moque agréablement du monde.

L'altruisme maçonnique, en effet, est un mythe : il n'a jamais existé. Les FF.·. ont pour principe de n'aider que leurs FF.·. : les profanes, même ceux qui sont tout près d'eux pour la doctrine, leur restent toujours indifférents, et c'est en vain qu'ils font des appels réitérés au tronc de la Veuve : le tronc reste hermétiquement et impitoyablement clos.

« Après un échange d'observations entre les membres présents relativement aux subventions à accorder, à titre de propagande, le Conseil prend la résolution suivante :

« Le Conseil de l'Ordre décide :

« Qu'en présence des ressources limitées qu'il peut » consacrer à la propagande, ses subventions seront » réservées *aux œuvres exclusivement maç.·.*, et *qu'en* » *aucun cas*, il n'aura à subventionner des groupes » d'études dont il peut approuver la constitution et le

» but, mais qui n'ont aucun caractère mac.·. proprement
» dit.

» Lorsqu'il sortira des travaux de ces groupes, des
» écrits susceptibles d'aider aux œuvres de la Maç.·., le
» Conseil se réserve d'apprécier s'il y a lieu de subven-
» tionner ces écrits et de déterminer la quotité de ces
» subventions. »

On voit par là à quoi se réduit l'altruisme maçonnique.

La solidarité maçonnique — c'est-à-dire l'assistance mutuelle que se prêtent les FF.·. — ne donne pas, officiellement du moins, des résultats beaucoup plus brillants.

Le Convent, chaque mois de septembre, vote un budget général qui s'élève de 101.000 à 103.000 francs. Sur cette somme 7.300 francs seulement sont affectés aux dépenses philanthropiques. Quant à l'Orphelinat maçonnique, il ne vit qu'aux dépens de l'État, du Conseil général de la Seine et de la Ville de Paris qui se cotisent pour lui offrir une subvention annuelle de 34.000 francs.

La philanthropie des Loges est donc bien maigre, bien pâle, bien insignifiante, si on la compare à cette philanthropie catholique qui s'appelle la Charité. Les FF.·. eux-mêmes sont forcés d'en convenir :

« Toutes les fois que nous voulons entrer dans le domaine de la création d'établissements de bienfaisance et de secours, nous échouons pitoyablement.

« L'Orphelinat général maçonnique nous en fournit une preuve de plus. Si nos adversaires, les cléricaux, pouvaient mesurer l'inanité de nos efforts dans la voie

de la bienfaisance pratique, ils trouveraient un beau thème à nous couvrir de ridicule.

« En comparant la situation du seul établissement créé par nous, comptant à l'heure qu'il est vingt-deux années d'existence, à la foule d'institutions au moyen desquels l'Eglise distribue à un peuple de clients des secours de toute nature, nos ennemis pourraient véritablement nous prendre en pitié.

« Nous faisons des vœux pour que le rapport de la sous-commission des finances, dont le F.·. Leven est président, ne leur tombe pas sous les yeux. Il importe à l'honneur de la Libre-Pensée que la Franc-Maçonnerie ne fasse pas rire d'elle. »

C'est le *Monde Maçonnique* qui, en un jour de franchise, laisse échapper cet aveu mélancolique. Il est vrai que pour excuser par avance les Loges de leur impuissance dans les œuvres de solidarité et de philanthropie, un de leurs pontifes, le F.·. Ragon, a pris soin de déclarer que « la Bienfaisance n'est pas le but, mais seulement un des caractères, et *des moins essentiels* de la Maçonnerie. » (Ragon, *Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes*).

Sur cette question de la prétendue philanthropie maçonnique, vous trouverez des détails très curieux dans le livre de M. Copin-Albancelli que j'ai déjà eu l'occasion de citer.

Dans un autre chapitre, le même auteur montre avec quel soin jaloux les FF.·. tiennent fermés aux ouvriers les portes de leurs ateliers.

« Le minimum des taxes pour la collation des grades, dit l'article 139 de la constitution, est :

Pour le grade d'Apprenti, cinquante francs ;
Pour celui de Compagnon, vingt francs ;
Pour celui de Maître, trente francs ;
Pour les grades capitulaires, jusqu'à celui de Rose-Croix, inclusivement, trente francs ;
Pour les grades philosophiques jusqu'à celui de Che.·. Kad.·. inclusivement, trente francs.

Ces taxes sont payables et doivent être perçues par le trésorier, avant l'introduction pour les épreuves.

L'art. 141 dit de son côté :

« Le montant annuel des cotisations ne peut être moindre de dix-huit francs dans les Loges, de dix francs dans les Chapitres, et de dix francs dans les Conseils.

Dans ces chiffres ne peuvent jamais être comprises, ni la valeur des jetons de présence, ni la quote-part due par chaque membre pour les banquets obligatoires.

Les cotisations sont payables par trimestre et d'avance. »

Ce n'est pas tout. Il y a encore, dit l'article 139 déjà cité », les droits à payer au Grand-Orient pour les diplômes, brefs ou patentes, ainsi que le prix de la Constitution et du règlement général qui doit être remis à tout apprenti lors de son initiation. »

J'ignore en quelle matière sont fabriqués les diplômes, brefs ou patentes; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne les donne pas. Jugez-en plutôt.

Un diplôme de Maître coûte dix francs, un bref de Rose-Croix, dix francs également. Une patente de Kadosch vaut quinze francs, et on n'obtient point une grande patente avant d'avoir sorti un beau louis de sa bourse.

— « C'est salé », direz-vous ?

— Oui; mais vous ignorez peut-être qu'auçun titre « ne peut être remis à l'impétrant qu'après avoir été signé des *Cinq Lumières* et timbré du sceau de l'atelier ».

Un louis pour avoir un diplôme signé des « Cinq Lumières, » ce n'est pas, après tout, la mer à boire..

Il n'en est pas moins vrai que l'ouvrier, qui n'a point pour se garnir le gousset quelque agréable prébende, quelque bon petit canonicat laïque, se trouve presque toujours dans l'impossibilité de sortir si fréquemment le louis ou même la pièce de cent sous de sa profonde.

S'il lui reste quelques sous sur sa paie de quinzaine, il aimera mieux boire un litre avec un copain ou casser la croûte avec sa bourgeoise dans une guinguette de banlieue, que de payer dix-huit francs pour avoir le droit de contempler Brisson enjambant le cadavre d'Hiram et dansant le pas du Maître.

L'ouvrier se dit, et non sans raison, qu'il a mieux que ça pour deux sous à la Foire au Pain d'épice.

Si la Franc-Maçonnerie avait réellement pour le peuple les sentiments dont elle se targue, un moyen bien simple s'offrirait à elle de lui faciliter l'accès des Loges.

Ce moyen, les bourgeois de la rue Cadet le connaissent : ils l'ont trouvé depuis longtemps et ils

l'ont même consigné dans le dernier paragraphe de l'article 139 de la Constitution, ainsi conçu :

« Les Ateliers peuvent abaisser les taxes ci-dessus à la moitié du minimum en faveur des lowtons, des militaires de terre ou de mer, et des membres du corps enseignant, soit en activité de service, soit en retraite. »

Ainsi, les lowtons (enfants de Francs-Maçons), les militaires, les professeurs et instituteurs bénéficient du demi-tarif, mais la même faveur n'est pas stipulée au profit des ouvriers.

Pour quelles raisons?

Ce n'est toujours point parce qu'on n'y a pas songé.

A maintes reprises en effet, il est arrivé, comme le fait remarquer M. Copin-Albancelli, que certains FF.·., trouvant illogique et injuste cette barrière d'écus dressée contre le peuple à l'entrée des Loges, ont proposé la suppression complète ou partielle des droits en faveur des ouvriers. Mais ils se sont toujours vus arrêtés par une majorité hostile qui, souvent, s'élevait presque jusqu'à l'unanimité.

La grande raison de cet ostracisme, s'il fallait en croire les FF.·., serait l'ignorance du peuple, l'insuffisance de son éducation, qui ne lui permettrait pas de partager les travaux d'une société comme la Franc-Maçonnerie. Ce beau dédain d'intellectuels est du dernier comique quand on connaît le ramassis d'âneries et de stupidités que les Loges appellent prétentieusement leurs « Travaux » et quand on a parcouru les listes de leurs

adeptes qui sont généralement recrutés dans les milieux les plus ignares et les plus arriérés de la petite bourgeoisie.

C'est précisément, au contraire, parce qu'ils redoutent la perspicacité et l'intelligence native de l'ouvrier que les gros mandarins du Grand-Orient refusent si obstinément de lui ouvrir leurs portes. Ils ont à grand peine recruté un petit noyau d'hommes peu éclairés qu'ils éblouissent par de grands mots creux et par de grands gestes vagues, qu'ils affolent par des rites et des symboles dont ces malheureux sont hors d'état de comprendre la signification réelle, et qu'ils font manœuvrer au doigt et à l'œil comme un caporal fait manœuvrer des recrues.

Et vous voudriez que ces politiciens retors, qui ne vivent que de l'exploitation de la bêtise humaine, commissent la gaffe insigne d'introduire au milieu de ces ahuris qui leur obéissent passivement, ces ouvriers débrouillards et malins comme des singes, ces gavroches fureteurs et gouailleurs dont la réputation de finesse est légendaire dans le monde entier ? Ce serait introduire bénévolement le loup dans la bergerie !

L'ouvrier des champs manque souvent d'instruction, mais son robuste bon sens lui permettrait bien vite de voir clair et de deviner, à travers toutes les singeries et toutes les fantasmagories, le véritable secret des bonzes encore plus hypocrites que ridicules qui trônent au Grand-Orient.

Quant aux ouvriers des villes, il n'est pas rare

d'en rencontrer qui ont su, grâce aux cours du soir et aux bibliothèques, perfectionner une première éducation négligée, et vous en trouvez qui sont, non seulement très intelligents, mais encore réellement et profondément instruits.

Supposez que ces gens-là, qui ne sont pas plus bêtes que Brisson, Blatin, Viguier et consorts, soient un beau jour affiliés à la Franc-Maçonnerie, et qu'ils assistent à une « tenue » quelconque. Leur premier mouvement au spectacle des cérémonies grotesques qui s'étalera sous leurs yeux, sera d'éclater de rire en chœur; le second mouvement sera de s'écrier comme un seul homme :

— On vous connait, beaux masques, ce que vous voulez, c'est nos voix!... »

C'est, en effet, au bulletin de vote du travailleur que les bourgeois roublards de la rue Cadet en veulent avant tout, mais ce bulletin de vote, ils entendent que l'ouvrier le leur donne en toute confiance et sans demander d'explications.

La tactique des exploiteurs du prolétariat n'a d'ailleurs pas varié. Elle est aujourd'hui ce qu'elle était hier.

Autrefois le politicien disait à l'ouvrier:

— Dresse des barricades, fais-toi fusiller dans la rue pour que nous devenions sénateurs, députés et ministres.

Aujourd'hui, ils ne demandent plus qu'on élève des barricades, parce que ce n'est plus la mode; ils exigent seulement que l'on continue à voter

aveuglément pour eux, malgré tous leurs parjures et toutes leurs apostasies.

Si le vrai peuple pouvait assister à la nauséabonde cuisine qui se fait dans les Loges, il en serait vite dégoûté. C'est pour cela qu'on ne l'a jamais admis et qu'on ne l'admettra jamais, à voir la « lumière du troisième appartement ». Tout au plus permet-on qu'il stationne de temps à autre dans l'antichambre, la casquette à la main.

C'est ainsi, par exemple, que les Pontifes de la rue Cadet voient d'un œil satisfait l'affiliation des ouvriers aux Ligues de la Libre Pensée, aux associations anti-cléricales et autres groupements similaires que la Maçonnerie honore de sa haute approbation morale, sans toutefois les encourager — nous l'avons vu plus haut — de ses subsides. Que le peuple paie et vote, c'est bien assez bon pour lui ; il aurait vraiment mauvais caractère, s'il ne se trouvait infiniment flatté et récompensé au centuple quand les dignitaires du Grand-Orient daignent lui faire connaître, comme à un domestique intelligent et dévoué, qu'ils sont contents de sa manière de servir...

Un instant, la Franc-Maçonnerie s'inquiéta sérieusement de la poussée socialiste qui sembla, il y a quelques années, devoir entraîner le quatrième État vers de nouvelles destinées. Elle eut peur que le peuple, las des éternels mensonges de ses exploiteurs, ne leur échappât définitivement pour monter, avec des chefs de son choix et de sa

classe, à l'assaut des fonctions électives et du pouvoir.

Ces préoccupations se manifestèrent pour la première fois d'une façon précise au Convent de 1893.

Personne ne s'étonnera d'apprendre que ce fut un Juif qui, le premier, flaira le danger que courait la bourgeoisie maçonnique d'être abandonnée par ses troupes. Ce Juif, en même temps qu'il signalait le péril, indiquait le moyen de le conjurer :

« Il y a une éducation sociale à faire, déclarait le F.·. Benoît-Lévy ; l'esprit public est imbu d'une foule de préjugés et cède à toutes les suggestions ; toute réforme ne repose que sur l'ordre, le travail, la diffusion des vérités scientifiques et sociologiques ; C'EST A LA MAÇ.·. A FAIRE CETTE ÉDUCATION, c'est à nous tous qu'il appartient d'y concourir. »

Ce langage fut admirablement compris de l'Assemblée, et le F.·. Merchier traduisit l'opinion de tous lorsqu'il résuma les débats sur ce point par les déclarations suivantes :

« Au point de vue des explications données par notre F.·. président, nous avons cru depuis devoir indiquer certains points de façon à prouver *qu'il est absolument nécessaire et indispensable qu'il y ait un coup de gouvernail plus net donné du côté des questions sociales*, de façon à montrer que la Maç.·. n'a pas peur du socialisme, au contraire.

« Nous avons cru qu'il importait, *à côté du socialisme révolutionnaire, d'établir le socialisme maç.·.; que nous prenions d'une façon plus nette la tête de ce mouvement*, CAR NOUS SOMMES AUJOURD'HUI COMME JADIS L'ÉTAT-MAJOR DU PARTI RÉPUBLICAIN. »

Tout le secret de la politique maçonnique, qui n'est que le succédané de la politique juive, tient dans cet aveu d'une cynique naïveté. La Franc-Maçonnerie sera tout ce qu'on voudra, pourvu qu'elle continue à rester l'état-major, l'oligarchie qui dirige et qui profite. Opportuniste hier, elle arrive — après s'être arrêtée un instant au radicalisme — au socialisme, parti plus nouveau, plus vigoureux et qui lui paraît avoir le vent en poupe. Avec autant de souplesse, elle redeviendra demain royaliste ou bonapartiste, comme elle l'a déjà été, si la monarchie ou l'empire lui semble avoir quelques chances de restauration. Une seule chose lui importe, c'est qu'elle soit aujourd'hui, comme hier, et demain comme aujourd'hui du côté du manche, ou plutôt, que ce manche, ce soit elle qui le tienne.

Ce qu'elle a tenté de faire en 1893 avec lé mouvement socialiste qui lui semblait menaçant pour sa vieille prépondérance politique, elle essaye de le faire, en ce moment même, avec un autre mouvement qui ne l'inquiète pas moins : le mouvement en faveur de la revision de la Constitution, et de la réforme du suffrage universel. Dans l'impossibilité où elle se trouve d'endiguer le flot de l'opinion qui monte de ce côté, elle veut au moins le canaliser et le dériver.

Je trouve à ce propos un document bien curieux dans le *Bulletin hebdomadaire des travaux de la Maçonnerie en France*, n° 783, du 17 février 1899.

REVISION DE LA CONSTITUTION RÉPUBLICAINE

PRINCIPES QUI DOIVENT Y PRÉSIDER

1. — Sur l'initiative de la Loge: *Les Vrais Amis*, puis ensuite du Congrès des LL.·. de la région parisienne, l'Assemblée générale du G.·. O.·. de F.·. de 1898 a proclamé que la Réforme du suffrage universel et l'établissement de la Représentation proportionnelle devait être placée en tête de tout projet de revision constitutionnelle.

2. — La L.·. *Les Vrais Amis*, poursuivant ses études, a émis l'opinion, dans sa tenue du 26 janvier 1899, que la situation actuelle des partis, l'influence grandissante de la Réaction et du Cléricalisme, l'insuffisance des études faites en matière constitutionnelle parmi les groupes des partis avancés, l'absence par conséquent, pour ces partis, d'un programme constitutionnel commun et précis, l'entente au contraire, de tous nos adversaires sur des principes de revision dont le triomphe assurerait la ruine de la République, tout fait un devoir aux Républicains dignes de ce nom, de se montrer les *adversaires résolus de toute proposition de revision par une Constituante.*

« *Elle pense qu'il faut faire prévaloir en ce moment le principe de revision* PARTIELLE *et* SUCCESSIVE, *par les moyens que nous fournit la Constitution qui nous régit actuellement.*

« Elle est, en conséquence, d'avis que tous les groupes républicains se mettent d'accord sur certains points à reviser, afin d'en faire successivement les plate-formes électorales des élections futures. »

Je ne crois pas qu'il ait jamais été publié un document qui mette mieux en relief l'insigne tartuferie qui est la caractéristique dominante du tempérament maçonnique.

Voilà des gens qui sont des radicaux, car la politique maçonnique et la politique radicale se confondent; voilà des gens qui, depuis vingt ans, ont comme article fondamental de leur programme la revision d'une Constitution qu'ils ont été les premiers à déclarer réactionnaire et contraire au bon fonctionnement de toute république digne de ce nom. A force de leur entendre dire que cette Constitution de 1875 est une Constitution monarchique à peine déguisée et qu'elle empêche toutes les réformes, la nation a fini par le croire. Elle leur crie :

— Eh bien, qu'attendez-vous donc pour reviser ? Nous sommes avec vous, nous pensons comme vous. A quand l'élection d'une Constituante ?

Or, c'est maintenant la Franc-Maçonnerie — c'est-à-dire le parti radical — qui ne veut plus de revision.

Pourquoi ?

Tout simplement parce que le parti radical est nanti, maintenant; les farouches revisionnistes d'antan sont aujourd'hui des *beati possidentes* qui n'admettent plus de revision que pour Dreyfus.

Mais le peuple, lui, ne comprend rien à cette palinodie; il y tient à cette revision dont on lui a

si souvent parlé et qu'on lui a si longtemps promise ; il la réclame, il l'exige...

Qu'à cela ne tienne. Les politiciens de la rue Cadet sont trop habiles pour rompre brusquement en visière avec la masse électorale. Ils savent qu'on ne prend pas les mouches avec du vinaigre, et, après avoir fait semblant de croire que les partisans de la revision par une Constituante sont des conspirateurs déguisés qui en veulent à l'existence même de la République, les bons apôtres se proposent pour rédiger eux-mêmes le programme d'une bonne petite revision, pas méchante, qui ne changera rien que des mots et des apparences et qui, surtout, ne leur enlèvera pas, à eux, le monopole de l'assiette au beurre...

— C'est le vieux jeu classique, me direz-vous.

— Sans doute, mais ce vieux jeu n'en a pas moins toujours réussi jusqu'à présent. Il a obtenu notamment un plein succès auprès du parti socialiste, grâce à l'indignité de chefs bourgeois comme les Jaurès et les Millerand, qui n'ont pas hésité à livrer leurs troupes à la Franc-Maçonnerie et aux Juifs.

Une fois de plus, les ouvriers se sont laissé éblouir par des mots. Au lieu d'écouter les avertissements de Jules Guesde, ils ont prêté l'oreille aux tirades de dirigeants enjuivés qui se sont bornés eux-mêmes à répéter, en les commentant et en les enjolivant, les hypocrites protestations maçonniques.

Jaurès et Millerand se sont d'ailleurs bien gardés de tout dire aux ouvriers; ils ont parlé avec enthousiasme de l'anticléricalisme résolu de leurs FF.·., mais ils n'ont pas ajouté qu'au nom de la supériorité de leurs doctrines philosophiques, les Loges, uniquement recrutées dans la classe bourgeoise, revendiquent plus haut que jamais la direction du mouvement socialiste.

Jaurès et Millerand n'ont rien dit des efforts tentés dès 1893 par la Maçonnerie, sous les auspices du Juif Benoît-Lévy, pour instituer — selon l'expression du F.·. Merchier — à côté du socialisme révolutionnaire, le socialisme maçonnique.

Dans leurs innombrables articles, dans leurs discours, dans leurs conférences, ils n'ont jamais fait la moindre allusion à des déclarations dans le genre de la suivante, qui ne laisse planer aucun doute sur le but que poursuit la Maçonnerie en faisant mine d'adopter le socialisme :

> ... Elle (la Maçonnerie) veut organiser le socialisme pratique, CANALISER les revendications sociales, *leur imprimer la direction* qui fera surgir de ces revendications l'évangile de demain... (Discours du F.·. Dequaire, président du Convent, 26 septembre 1896)...

Les ouvriers, je l'ai dit, ont l'intelligence vive et pénétrante, mais ils ont aussi un grand fond de naïveté qui les fait parfois ressembler à des enfants. Ce sont des êtres en dehors, des êtres de loyauté qui ne peuvent se déterminer à croire à la mauvaise foi chez autrui.

L'éloquence creuse, mais sonore et pompeuse de Jaurès, les a en quelque sorte hypnotisés, et tandis que, ravis, ils écoutaient la musique des belles phrases déclamatoires, les Francs-Maçons et les Juifs les ont tout doucement... « canalisés ».

C'est Dreyfus seul qui a profité, jusqu'à présent, de cette canalisation...

LA FRANC-MAÇONNERIE
ET L'AFFAIRE DREYFUS

On a beaucoup parlé du rôle des Juifs et des Protestants dans l'affaire Dreyfus. Il est temps de dire également avec un peu de précision quelle a été l'attitude de la Franç-Maçonnerie dans cette vaste conspiration antinationale.

Il est arrivé pour les Francs-Maçons ce qui s'est produit pour les Protestants et même pour les Juifs. Quelques-uns d'entre eux — un trop petit nombre — ont su se dégager de l'esprit de secte, ont eu l'énergie de répudier de coupables solidarités. Ceux-là se sont souvenus qu'ils appartenaient à la France avant d'appartenir à la Franc-Maçonnerie: ce sont de bons citoyens qui ont droit à l'estime de tous.

La Franc-Maçonnerie officielle, au contraire, n'a pas hésité un seul instant à faire cause commune avec les stipendiés de Reinach, avec les alliés de Panizzardi, de Schwarzkoppen et de Guillaume II.

La Franc-Maçonnerie, remarquez-le bien, ne pouvait guère faire autrement. Je vous ai expliqué que la Franc-Maçonnerie était d'origine juive et que les Juifs, depuis la Guerre surtout, étaient les

maîtres à peu près absolus des Loges. Ils n'y ont comme rivaux, ou plutôt comme émules, que quelques politiciens protestants, pasteurs plus ou moins défroqués comme les Desmons et les Dide, qui sont heureux de trouver au Grand-Orient un exutoire à leur prurit de prosélytisme en même temps qu'un moyen d'assouvir leurs vieilles haines et leurs vieilles rancunes contre la France catholique.

Dirigée mi-partie par les Juifs, mi-partie par un lot de huguenots fanatiques, comment la Franc-Maçonnerie aurait-elle pu se dispenser de prendre fait et cause pour Dreyfus, alors que les Juifs et les Protestants avaient fait de l'affaire Dreyfus leur affaire ?

Les Juifs, d'ailleurs, ont eu la précaution d'appeler les Francs-Maçons à la rescousse. Le 29 mai 1897, Yves Guyot, qui est lui-même un F.·. des plus distingués, esquissait dans le *Siècle* un premier geste de détresse :

« Les Francs-Maçons ayant les mêmes ennemis que les Israélites, écrivait-il, on ne comprend guère une tactique qui les met à la merci de leurs adversaires, au lieu de les unir contre ceux-ci. »

Quelques mois après, M. Francis Charmes, qui n'a jamais passé pour un agent déguisé des Jésuites, relevait dans l'*Univers israélite, journal des principes conservateurs du Judaïsme*, et citait dans la *Revue des Deux-Mondes* l'appel suivant,

aussi curieux par son caractère agressif que par la bizarrerie de son style :

« A vous donc, Juifs, Protestants, Francs-Maçons, et quiconque veut la lumière et la liberté, de vous serrer les coudes et de lutter pour que la France, comme dit une de nos prières, conserve son rang glorieux parmi les nations, car déjà un sombre corbeau a planté ses griffes sur le crâne du coq gaulois et se met en devoir de lui becqueter les yeux. »

Les « Fils de la Veuve » ont beau se piquer de matérialisme et d'athéisme, ils s'empressèrent de répéter la prière de l'*Univers israélite*, et d'accourir en compagnie des émigrés des ghettos d'outre-Rhin au secours de l'infortuné coq gaulois qui, par bonheur, n'a pas encore été complètement aveuglé cette fois-ci...

Ce furent indiscutablement les Loges qui suscitèrent le ministère Brisson-Bourgeois, premier ministère de trahison qui engagea la revision contre la volonté de la Chambre, contre le vœu du pays et contre la loi.

Pendant que Brisson et ses acolytes travaillaient ouvertement à démolir l'armée nationale au profit des Juifs, des Allemands et des Anglais, la Franc-Maçonnerie leur prodiguait ses encouragements et ses excitations. Les textes abondent et nous n'avons que l'embarras du choix parmi les nombreux documents qui s'offrent à nous.

Le 25 juillet 1898, le Congrès des LL.·. de la région parisienne vote *à l'unanimité* un ordre du

jour qui devra être remis aux FF.·. Brisson et Bourgeois par le président du Congrès, accompagné des FF.·. Desmons et Delpech, sénateurs, président et vice-président du Conseil de l'Ordre.

Cet ordre du jour était ainsi conçu :

« Les délégués adressent aux FF.·. Brisson et Bourgeois l'expression de leur sympathie fraternelle... Ils savent qu'ils peuvent compter sur eux... Ils leur demandent d'agir avec la plus grande énergie envers ceux qui conspirent contre la République, contre la justice et contre la liberté. »

Quelque temps après, la Loge *Tolérance* « jette le cri d'alarme ».

« Un innocent condamné pour le crime d'un autre, dit-elle, est au bagne ; il est maintenu parce que le parti jésuite l'exige. Le Jésuitisme allié au Militarisme, et grâce à la lâcheté des gouvernants, sera-t-il triomphant ? »

Cette Loge *Tolérance*, en dépit de son nom, se montrait, il faut l'avouer, singulièrement dure pour les FF.·. Brisson et Bourgeois qui ne méritaient pas d'être taxés de lâcheté au moment même où ils faisaient si bien les affaires des Juifs et des cosmopolites. La Loge *Tolérance* était également injuste pour les FF.·. restés fidèles au devoir patriotique, tels que le F.·. Edmond Lepelletier par exemple, qui, bien que 33.·. et ancien membre du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. n'a cessé de combattre comme nous contre les dreyfusards et pour

l'armée. Le F.·. Edmond Lepelletier se serait-il donc, lui aussi, affilié au « Jésuitisme » ?

Quoi qu'il en soit, le Convent ne resta point sourd au cri d'alarme jeté par la Loge *Tolérance*. Il pensa comme cette Loge, si bien nommée, que l'heure était venue de prendre des « résolutions viriles » et que ces « résolutions viriles » devaient être ensuite « **portées aux pouvoirs publics comme les desiderata intangibles de la Maç.·. tout entière** ». Un ordre du jour en ce sens, proposé par le Conseil de l'Ordre, fut adopté à l'unanimité par l'assemblée, le 19 septembre 1898...

Votre conviction est faite, je suppose, et il est inutile de multiplier les citations. Notons encore, si vous le voulez, pour faire nombre, les adresses de félicitations votées à l'immonde Zola, au moment de son procès, par plusieurs Loges de Paris et de province, notamment par les Loges du Puy et de Clermont.

La Loge la *Justice sociale* (O.·. de Paris) adressait « au grand écrivain Emile Zola, l'expression de sa sincère admiration pour l'acte courageux qui l'a fait condamner par les petits bourgeois tremblotants (*sic*) du jury de la Seine ».

Elle adressait également « l'expression de sa plus vive sympathie à MM. Picquart et Grimaux » ; elle déclarait « traitres à l'humanité les députés et sénateurs qui, par leurs votes, maintiennent une injustice et une iniquité pour couvrir quand même

un gouvernement aux abois (le ministère Méline) et un état-major coupable de cette monstruosité ».

Au moment où l'auteur de « J'accuse » recevait des Loges enjuivées ce tribut de louanges, toute la presse reptilienne d'Allemagne et d'Italie le couvrait de fleurs, en même temps qu'avec une rage nouvelle elle accablait d'outrages l'armée française et le jury de la Seine.

La *National Zeitung* qualifiait le verdict condamnant Zola de « victoire de la peur »; la *Gazette de Voss* écrivait que les jurés, avec l'aide d'un juge cynique, avaient étranglé la justice devant l'idole d'un patriotisme de mauvais aloi. Le *Berliner Tageblatt* qualifiait les officiers français de « prétoriens vendus », et il menaçait la France de la guerre.

En Italie, la *Tribuna*, le journal de Crispi, l'organe gallophobe par excellence, intitulait son article « Vive Zola! » Au milieu d'éloges dithyrambiques, on y reprochait à Zola sa modération. Il n'a pas osé aller jusqu'au bout, disait l'auteur de l'article. « Il n'a pas accusé le vrai, le seul, le grand coupable de l'infamie judiciaire qui a été commise : *le militarisme français!* »

En mêlant ses félicitations et ses outrages aussi odieux les uns que les autres, en ajoutant ses délations et ses menaces aux vociférations et aux cris de haine de la presse juive et cosmopolite, la Franc-Maçonnerie est restée dans son rôle d'asso-

ciation internationale tombée aux mains des dirigeants d'Israël.

Elle est restée dans son rôle encore le jour où, par l'intermédiaire de Brisson, elle a fait à la tribune de la Chambre le geste de détresse pour rallier les députés Maçons hésitants et sauver le ministère Waldeck-Galliffet qui avait promis l'acquittement de Dreyfus aux Juifs et à l'Allemagne.

C'est elle encore, en sa qualité de société secrète, pour qui le mystère est la condition même de la vie, qui essaya d'étouffer le procès de Rennes et de liquider en famille la trahison de Dreyfus comme on avait liquidé, quelques années auparavant, les vols et les chantages du Panama.

— « La lumière, toute la lumière, des flots de lumière! » beuglaient en chœur depuis deux ans les compagnons de Reinach et de Zadoc-Kahn.

A la veille du procès, ce bel enthousiasme tomba subitement. Tous les braillards de la Justice et de la Vérité ne parlaient plus qu'à voix basse, dans les petits coins ténébreux. Clemenceau, pour un peu, eût refait son article de 1894 sur la nécessité du huis-clos, et Reinach, le gendre de l'espion prussien, était prêt à invoquer l'intérêt supérieur du patriotisme.

Le rêve de tous ces farceurs eût été que chaque séance s'ouvrît par ces paroles du président Jouaust, qui était d'ailleurs Franc-Maçon, à ce qu'on nous affirme et qui a voté pour Dreyfus :

— « F.·. premier Surveillant, assurez-vous que nous sommes à couvert !... »

Le patriotisme de la nation a déjoué ces intrigues. Dreyfus a été condamné de nouveau après vingt-neuf audiences plus accablantes pour lui les unes que les autres.

Mais la Maçonnerie enjuivée n'a pas désarmé devant ce verdict acclamé par le pays tout entier. Lisez le compte-rendu du dernier Convent, lisez les *Bulletins* du Grand-Orient, vous y verrez des dithyrambes en l'honneur de Dreyfus, ce martyr, de Picquart et de Scheurer-Kestner, ces héros ; vous y trouverez à chaque page l'annonce de quelque conférence contre le « militarisme... »

Déjà, le bandit de l'Ile du Diable a été gracié par Loubet. Ce n'est, ainsi que l'ont déclaré les dreyfusards eux-mêmes, qu'une première étape. La Synagogue et la Loge coalisées exigent l'amnistie du traître. Vous verrez qu'elles finiront par l'obtenir.

LA FRANC-MAÇONNERIE

EST UNE

ASSOCIATION INTERNATIONALE

La Franc-Maçonnerie est une association internationale ; elle ne s'en cache pas, elle s'en vante ; elle se flatte même d'être universelle.

Ouvrez les *Bulletins* du Grand-Orient, parcourez les journaux maçonniques : vous verrez qu'il y est à chaque instant question des « relations extérieures ».

Dans le *Bulletin du Grand-Orient de France* (Journal officiel de la Fédération) n° de mars-avril 1894, je lis à la page 47 :

« Le F.·. Viguier rend compte au Conseil de la réponse adressée aux FF.·. d'Angleterre et des documents joints à cette correspondance.

« Il rend également compte de l'envoi aux Loges du Grand-Orient de France en Australie et en Nouvelle-Zélande des « préalables pour l'initiation » en anglais.

« Il fait connaître les mesures préparées pour donner satisfaction aux desiderata des esprits libres dans les pays anglo-saxons.

« Les dépenses de traductions, impressions, etc.,

seront supportées par les fonds destinés à la propagande extérieure. »

La politique maçonnique à l'extérieur, on le voit, n'est pas simplement une politique théorique, une politique d'études; c'est une politique active, alimentée par une caisse spéciale.

Les Loges étrangères entretiennent avec le Grand-Orient une correspondance suivie, qui n'est pas seulement une correspondance maçonnique, mais une correspondance politique, pouvant par conséquent intéresser plus ou moins directement les intérêts français.

« Le F.·. Géraldino, dans une communication frat.·., annonce l'envoi de huit exemplaires, avec traduction française, d'une résolution du Sup.·. Cons.·. de Colon et de Cuba, relative aux incidents touchant le Sup.·. Cons.·. dominicain... (*Bulletin du Grand-Orient de France*, octobre-novembre 1893, p. 665.)

« Le G.·. O.·. espagnol a adressé le 2 novembre au G.·. O.·. de France un télégramme de sympathie à la France au sujet de son attitude envers l'Espagne, à l'occasion des incidents marocains. Cette manifestation a été suivie d'une adresse signée le 6 du même mois par un certain nombre d'Ateliers ressortissant à cette Puissance, et animés du même esprit. »

Il arrive parfois, pour des communications d'origine plus délicate sans doute, que le Conseil de l'Ordre se montre beaucoup plus sobre de détails encore.

Nous lisons, par exemple, dans le *Bulletin*

de juillet 1893, sous le titre : *Relations extérieures*, les lignes suivantes :

« Ce que nous pouvons dire de nos relations avec les Puissances maçonniques de l'extérieur, c'est qu'en dépit des combinaisons regrettables qui ont pu, à un moment donné, par timidité d'esprit, s'ébaucher dans le but plus ou moins ostensible d'arrêter l'essor de l'esprit de progrès du Grand-Orient de France, il n'y a rien qui puisse donner souci à la Fédération, et nous pouvons ajouter que nous entretenons, avec les Puissances les plus considérables au point de vue de l'influence sur les masses profanes et de l'autorité morale dans le monde maç.·., les relations les plus courtoises et les plus amicales.

« Sur ce sujet, du reste, notre T.·. C.·. F.·., Président de la commission des relations extérieures, vous donnera verbalement, si vous le désirez, quelques renseignements de détails qui ne peuvent trouver place dans le présent rapport imprimé. »

Quel est donc le caractère de ces relations du G.·. O.·. avec les Puissances maçonniques internationales dont on ne parle qu'à mots couverts dans le *Bulletin Officiel*, et sur lesquelles il n'est permis de s'expliquer que verbalement ?

Nous n'en savons rien ; mais nous sommes en droit de croire ces relations suspectes, puisqu'on nous les cache avec tant de soins.

Si d'ailleurs la Franc-Maçonnerie est toujours et en tout mystérieuse, elle l'est surtout dans ses relations extérieures qu'elle a soin de recouvrir d'un voile impénétrable.

« En 1894, nous dit M. George Goyau dans la bro-

chure que nous avons eu déjà l'occasion de citer, le rapport de M. Dequaire sur les relations extérieures, « ne peut être imprimé, à cause des aperçus délicats qu'il renferme sur les relations du Grand-Orient de France avec diverses fédérations de l'Univers ». En 1896, on transmet mystérieusement à la Commission des rélations extérieures une planche relative aux affaires espagnoles et cubaines. Dans les Convents plus récents, on fait le silence.

« Une organisation internationale, sise rue Cadet, concerte avec la Maçonnerie universelle une « politique extérieure » (je reprends le mot de M. Dequaire); et les Maçons épars sur tout le territoire sont tenus à l'écart.

« Est-ce Paris, Londres ou Rome, qui donne le mot d'ordre ? Cette « politique occidentale », que certains historiens de l'heure présente conseillent à la France, serait-elle la politique du Grand-Orient? La ville aux sept collines, par une sorte de prédestination fatale au titre de reine du monde, inspirerait-elle la contre-église, dont M. Bourgeois fut parfois le missionnaire transalpin, comme elle a inspiré l'Eglise ? On est réduit à des hypothèses... »

Jules Lemaître, dans sa brochure, pose les mêmes questions et ne les résout pas davantage. Il me semble cependant que, dans cet ordre d'idées, on peut se permettre autre chose que des conjectures et aller jusqu'à des présomptions très voisines de la vérité. Le rêve de la Franc-Maçonnerie n'est pas autre chose dans le fond que le vieux rêve d'Isaël des flancs duquel elle est sortie comme nous l'avons démontré : c'est toujours l'éternel rêve de la conquête du monde, de l'universelle domination, et la politique maçonnique,

comme la politique juive, n'a pas d'autre but que la réalisation de ce plan gigantesque.

En voici l'aveu tombé des lèvres maçonniques :

« Travaillons, mes FF.·., avec la Maçonnerie universelle, à hâter l'heure où tous les peuples, arrivés par une évolution logique à la forme républicaine, se grouperont naturellement sous l'égide maçonnique pour former les Etats-Unis d'Europe.

« Alors le Triangle magique éclairera de sa radieuse clarté l'humanité réunie dans le Temple de la Justice et de la Raison dans un même sentiment de concorde et d'amour, et ce ne sera plus l'épée flamboyante de l'ange gardant jalousement la porte du paradis perdu, mais, au contraire, notre étoile flamboyante maçonnique éclairant de sa lueur libératrice l'entrée du paradis retrouvé, largement ouvert à tous les peuples, désormais libres et maîtres de leurs destinées.

« Alors sera réalisée la parole du Sage : *L'humanité tout entière aura pour terre la terre promise, et le monde entier pour Jérusalem* ».

Un rabbin prononçant une allocution au Comité de l'*Alliance israéliste universelle* ne tiendrait pas un autre langage. Les lignes que l'on vient de lire ne sont cependant pas d'un rabbin ; je les emprunte à un discours prononcé à la Fête d'Ordre de la Loge *Les Arts et l'Amitié*, O.·. d'Aix, le 18 juin 1893, par le F.·. Beaulard, orateur de la Loge, docteur ès-sciences, professeur agrégé de l'Université.

Ce qu'il y a d'inquiétant dans la politique qui a pour objet la réalisation de ces rêves de grandeur maçonnique, c'est que cette politique dispose de

nous, chétifs profanes, sans que nous ayons voix au chapitre, sans que la rue Cadet daigne jamais nous consulter ni nous avertir en quoi que ce soit du sort qu'elle nous réserve.

Si les Francs-Maçons faisaient de la politique pour eux et pour eux seuls, ce serait parfait : l'idée ne nous viendrait pas d'y mettre notre nez. Mais nous savons qu'il n'en est rien.

« La République, a dit le F.·. Gadaud, c'est la Franc-Maçonnerie à découvert, comme la Franc-Maçonnerie est la République à couvert. »

Si la Franc-Maçonnerie est réellement la République à couvert, elle l'est aussi bien pour l'extérieur que pour l'intérieur. C'est donc elle qui stipule nos traités et négocie nos alliances, comme c'est elle qui nomme nos magistrats et qui fait et défait nos préfets.

Ainsi s'expliquent certains événements politiques modernes qu'il est impossible de comprendre autrement. Cette imbécile et néfaste politique des nationalités, qui nous a valu Sedan et qui nous vaudra peut-être pire encore, fut incontestablement une politique voulue par la Maçonnerie. En vain Proudhon la combattait avec toute la puissance de sa logique, avec toute la clairvoyance de son prophétique génie ; en vain, il s'écriait :

« Je comprends la nouvelle insistance avec laquelle l'Angleterre poursuit la formation de l'unité italienne. Ce que je ne comprends pas, c'est l'attitude de la presse

française. L'Italie, avec une armée de trois cent mille hommes, amoindrit la France de toutes façons. Nous sommes trop voisins de l'Italie, nous lui avons rendu de trop grands services pour qu'elle nous aime. L'ingratitude en politique est le premier des droits et des devoirs ; la coalition contre la France compte désormais un membre de plus.»

Tout fut inutile. Les « italianissimes », qui n'étaient que les agents des Loges, rappelèrent à Napoléon III ses serments maçonniques, et Napoléon III dut s'exécuter.

Si la Maçonnerie a pu exercer cette influence sur un puissant souverain comme Napoléon III, quelle ne doit pas être son autorité sur des personnages falots, sur des êtres instrumentaires comme Hanotaux et Delcassé ?

On décide que l'escadre française ira à Kiel ; on abandonne Fachoda ; on va saluer Guillaume II à Bergen ; le ministre des affaires étrangères de France part subitement pour Saint-Pétersbourg. Nous voyons ces événements se succéder comme les tableaux d'un cinématographe et, si par hasard, à la Chambre, un député se permet de poser une question, les cent cinquante ou deux cents députés Maçons s'unissent pour lui crier d'une seule voix « Chut ! malheureux, vous vous engagez sur un terrain brûlant ; prenez garde de compromettre par une imprudence les intérêts les plus graves et les plus sacrés du pays... »

Il n'y a qu'au Grand-Orient, dans les tenues secrètes qu'on peut avoir quelques explications

sur ces affaires si délicates. Ce que les représentants du peuple ne doivent jamais connaitre sous aucun prétexte, les Fils de la Veuve se le crachottent dans l'oreille, avec une mimique aussi solennelle que ridicule.

Nous ne saurons jamais, ni vous ni moi, ce que Delcassé est allé faire à Saint-Pétersbourg; mais les Viguier, les Dequaire et les Thulié le savent aussi bien que Delcassé lui-même, et peut-être même le savaient-ils avant lui.

Ils sont ainsi, rue Cadet, quelques douzaines d'illustrations dans ce genre qui tranchent souverainement des destinées d'un pays de 38 millions d'hommes qui passa jadis pour le plus intelligent de la terre...

LA FRANC-MAÇONNERIE
ET LE PATRIOTISME

Par un illogisme singulier, la Franc-Maçonnerie qui est internationaliste au point de souhaiter ardemment la disparition, — ou si l'on préfère — la fusion des patries, est en même temps d'une susceptibilité farouche pour tout ce qui touche au patriotisme.

On se rappelle l'émotion qui s'empara de la rue Cadet lorsque, en 1893, la *Libre Parole* publia la fameuse planche de convocation de la R.·. L.·. *Le Globe*, Or.·. de Vincennes, sur laquelle figurait, à l'ordre du jour du 3 septembre 1886, l'annonce d'une conférence du F.·. Trollet sur les « *Motifs devant faire désirer à la France*, A LA FRANC-MAÇONNERIE SURTOUT, *que l'Alsace-Lorraine demeure allemande.* »

Les gros pontifes de la Maison revêtirent en hâte leurs plus solennels tabliers et se parèrent de leurs plus beaux bijoux. Ainsi équipés, ils s'assemblèrent sous la présidence de F.·. Paul Viguier, président du Conseil de l'Ordre, pour arriver à parer au plus vite aux périls de la situation.

En réalité, les TT.·. CC.·. FF.·. ne parèrent à rien du tout. Ils se contentèrent de nous traiter, à huis-clos, d'« agents du Gésu », de « tartufes », de « presse de scandale et d'injure », mais ils ne prouvèrent pas, et pour cause, l'inauthenticité de la planche que nous avions publiée.

J'ai sous les yeux le numéro du *Bulletin* du Grand-Orient (mars-avril 1893) où l'affaire Trollet est racontée, expliquée et commentée dans tous ses détails. J'y vois bien des protestations indignées et de solennelles affirmations de patriotisme rédigées les unes et les autres en charabia de Loge, mais je ne trouve rien qui soit de nature à diminuer la gravité de l'incident scandaleux ébruité par la *Libre parole*.

D'une planche adressée par le F.·. A. Woirhaye, vénérable, et par le F.·. L. Dusacq, au T.·. C.·. président Viguier, il ressort même que la malencontreuse conférence du F.·. Trollet fut, pendant plusieurs mois, une cause de conflit entre la L.·. *Alsace-Lorraine* et la L.·. *Le Globe*. Cette dernière, bien que blâmée par le Conseil de l'Ordre, ne voulait pas avoir tort, et il y eut de la brouille dans le ménage.

Je lis, à la page 36 du *Bulletin :*

La Resp.·. L.·. *Le Globe* ne parut pas d'abord disposée à s'incliner devant le blâme que lui avait infligé le Conseil de l'ordre. C'est alors que la L.·. *Alsace-Lorraine* prononça dans sa tenue de Comité du 13 décembre 1886, la rupture des relations frat.·. avec cet At.·. et porta

à l'ordre du jour de sa tenue solennelle du 13 janvier 1887, la discussion de la proposition suivante du F.·. Gerschel :

« Les motifs qui obligent la L.·. *Alsace-Lorraine* et la Fr.·. Maç.·. de rompre leurs relations avec la L.·. *Le Globe*, de l'O.·. de Vincennes. »

La L.·. *Le Globe* ne céda pas encore devant cet avis comminatoire. Les relations entre les deux Loges ne reprirent que deux mois après à la suite d'un ordre du jour dans lequel la L.·. *Le Globe* regrettait d'« avoir porté à son ordre du jour une question qui a pu faire suspecter son patriotisme ». Il lui avait fallu de la réflexion pour exprimer ce regret, puisque la conférence du F.·. Trollet, cause première du conflit, avait eu lieu le 3 septembre 1886, et que l'ordre du jour de repentir ne fut voté que le 11 février 1887.

Entre temps, le F.·. Trollet avait donné sa démission de premier Surveillant de la L.·. *Le Globe*, mais il ne continua pas moins d'en faire partie.

Si ce Trollet vit toujours, ce doit être aujourd'hui un fier dreyfusard !...

De Trollet à Jeanne d'Arc, la transition est brusque, mais l'incident Jeanne d'Arc vaut l'incident Trollet pour montrer que les Francs-Maçons ont du patriotisme une conception tout à fait parculière.

La Franc-Maçonnerie n'aime pas Jeanne d'Arc. C'est une tradition qu'elle tient de Voltaire.

Elle a d'abord essayé de faire passer l'héroïque Pucelle pour une hystérique, pour une hallucinée,

victime du fanatisme clérical. Mais la thèse était dangereuse, car représenter Jeanne d'Arc comme cléricale, c'était avouer que le cléricalisme est parfois susceptible de pousser aux sublimes actions.

Les FF.·. ont alors repris leur thèse à rebours. Au lieu de faire de Jeanne d'Arc une voyante, une affolée de mysticisme, ils nous l'ont donnée comme la sainte laïque du patriotisme martyrisée par les curés.

Vous ignorez peut-être les apostrophes du F.·. sénateur Delpech à « cette Église romaine qui a fourni les hideux bourreaux de la jeune paysanne de Domrémy », et qui « veut aujourd'hui mettre la main sur Jeanne, la cataloguer dans son calendrier de saintes » ?

C'est bien dommage, car c'est de la belle littérature !

Mais je m'étonne que quelqu'un n'ait pas encore eu l'idée de répondre à ce Delpech :

— Puisque vous prétendez que Jeanne d'Arc a été martyrisée par l'Église romaine, pourquoi ne l'adoptez-vous pas, vous, la contre-Église, vous, la chapelle de la rue Cadet ?

Or, de cette prétendue victime de Rome, les Loges ne veulent à aucun prix. Elles ont protesté en masse contre l'institution d'une fête de Jeanne d'Arc, qui, d'après le Congrès des Loges de la région parisienne en 1894 « serait une fête cléricale, supprimant celle du 14 juillet ».

Singulière logique, on l'avouera ! De deux

choses l'une, en effet : ou bien Jeanne d'Arc est une victime du cléricalisme et sa fête ne saurait être une fête cléricale; ou bien Jeanne d'Arc est une héroïne chrétienne, et, dans ce cas, c'est à tort que les Francs-Maçons la prétendent victime du cléricalisme. Entre ces deux termes, il n'y a pas de terme moyen; il faut, de toute nécessité, choisir.

Inutile d'ajouter que dans cette question de la fête nationale de Jeanne-d'Arc, la Franc-Maçonnerie l'a emporté comme dans toutes les questions où elle se donne la peine d'exercer son influence.

La fête nationale de Jeanne d'Arc a été, il est vrai, votée au Sénat; mais la Chambre des députés s'est refusée à confirmer ce vote, malgré les efforts du vieux républicain, du vieux libre-penseur et du vieux Maçon qu'est M. de Mahy.

Il se produisit même au moment de la discussion un petit incident qui vaut la peine d'être rappelé. Comme M. de Mahy se voyait interrompu à chaque instant par les députés Maçons qui le criblaient d'apostrophes furibondes, l'honorable député de la Réunion donna lecture à la tribune d'un factum adressé par la R.·. L.·. *« La Clémente Amitié »* à tous les FF.·. M.·. *et en particulier aux FF.·. de la Chambre des Députés.*

Voici ce qu'on lisait, notamment, dans cette adresse :

« La Chambre est aujourd'hui saisie d'un rapport

sentimental, appuyé sur des pétitions de femmes colportées par les curés dans les alcôves. Le projet de loi pour une fête de Jeanne d'Arc porte de nombreuses signatures de membres du Parlement, aveugles ou complices de la réaction cléricale. Les aveugles, adressez-vous à eux, TT.·. CC.·. FF.·., et relevez leurs paupières; les complices... Les complices du pape et des Jésuites... *C'est notre affaire; nous les reconnaîtrons et nous ne les oublierons pas;* mais nous vous supplions, TT.·. CC.·. FF.·. républicains sans compromissions sordides, d'empêcher l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc.

Le vénérable de la *Clémente Amitié* qui signait cet ordure n'était autre qu'un certain Edgard Monteil, auteur de vagues romans-feuilletons aussi insipides que platement pornographiques. Bourgeois, dès son arrivée au pouvoir, s'empressa de caser ce romancier incompris à la Sûreté générale. Mais on ne tarda pas à reconnaître que Monteil était impropre même à faire un policier; c'est pourquoi Brisson, l'année dernière, n'hésita point à en faire un préfet...

Une brochure peu connue, mais bien intéressante, à certains points de vue, va nous révéler la cause secrète de cette haine séculaire de la Franc-Maçonnerie pour Jeanne d'Arc. Cette brochure est intitulée *L'Erreur de Jeanne d'Arc* et elle a pour auteur M. Louis Martin.

L'erreur de Jeanne d'Arc, d'après M. Louis Martin, fut de choisir « le mauvais prétendant » à la couronne de France, c'est-à-dire de prendre le parti de Charles VII, le « roi de Bourges », au lieu

de prendre celui de Henri VI, roi d'Angleterre. M. Louis Martin reproche tout simplement à Jeanne d'Arc d'avoir lutté, d'avoir souffert et d'être morte martyre pour que la France restât française et que l'Anglais fut « bouté dehors ».

C'est une thèse comme une autre, et je reconnais volontiers que l'auteur de l'*Erreur de Jeanne d'Arc* la soutient avec une certaine originalité; mais enfin, il la soutient, c'est un fait, et dès lors, il relève de l'opinion et de la critique.

« Jeanne, dit M. Louis Martin, dans sa préface, n'a agi que par un sentiment patriotique très étroit, presque blâmable, puisque, venue au moment où les peuples, lassés du régime féodal, allaient se solidariser provinces par provinces, en de grands Etats, et trouvant l'Angleterre et la France unies sous le sceptre de Henri VI, elle a défait les liens qui les retenaient ensemble et qui en auraient fait l'unique, la grande, la dévorante et absorbante nation du monde moderne. On peut avancer hardiment que l'Europe française était là en germe et que Jeanne d'Arc l'a étouffée dans l'œuf.

Cette opinion de M. Louis Martin sur l'œuvre de Jeanne d'Arc n'enlève rien à son admiration pour l'héroïsme et le génie guerrier de la Bergère de Vaucouleurs. Il en fait un grand éloge, et il paraît sincère dans ses louanges autant que dans ses critiques. Mais il ne lui pardonne pas son « erreur ». A chaque instant il y revient.

« Le temps a achevé l'œuvre de Jeanne d'Arc. La scission entre Anglais et Français à partir de ce moment se fait de plus en plus profonde; « la haine pour sa

malvoisine » s'enracine si fort au sol français qu'aujourd'hui une simple proposition d'alliance de la France avec l'Angleterre semble une monstruosité.

Voilà pour quelles raisons M. Louis Martin estime que « l'adulation dont Jeanne d'Arc est présentement l'objet sonne faux ».

Au travers de ces théories sur Jeanne d'Arc, il est facile de reconnaître deux thèses d'essence purement maçonnique : les Etats-Unis d'Europe et l'alliance anglaise.

C'est pour réparer l' « Erreur de Jeanne d'Arc », que des politiciens Francs-Maçons comme Lanessan, comme Trarieux, comme Yves Guyot, ont fondé, avec des hommes d'Etat de la Grande-Bretagne, le groupe fameux de l'*Entente Cordiale*. Ce club politique anglo-français devait travailler à nous rapprocher de l'Angleterre et à préparer une alliance qui ne pouvait manquer de nous rendre à bref délai les arbitres du monde. Or, jusqu'à présent, cette « Entente Cordiale » ne nous a valu que Fachoda. C'est une façon plutôt malheureuse de réparer l' « Erreur de Jeanne d'Arc », et j'aime à croire que le F.·. Louis Martin, lui-même, en tombera d'accord... (1).

L'alliance anglaise n'est pas le seul dada maçonnique. Les Loges aspirent également à l'alliance

(1) Nous disons : le F.·. Louis Martin. M. Louis Martin est certainement en effet, Franc-Maçon, puisqu'une de ses brochures, citée sur la couverture de celle dont nous parlons ci-dessus, a été publiée par la L.·. *La Rose Ecossaise*.

allemande, et Jules Ferry, sous ce rapport, comme en ce qui concerne la prétendue réforme de l'enseignement, n'a été que leur instrument aveugle et servile. Il y a longtemps que l'alliance allemande serait un fait accompli, si le général Boulanger n'avait eu, au moment de l'affaire Schnœbelé, une lueur de clairvoyance et une poussée malheureusement trop brève de virilité patriotique.

Les Francs-Maçons et les Juifs ne pardonnèrent d'ailleurs jamais à Boulanger d'avoir ravivé chez nous le sentiment national en relevant avec énergie les insolentes provocations de Bismarck. Si le malheureux a fini lamentablement en exil, abandonné de tous, déshonoré et sali, c'est bien moins à cause de ses fautes et de ses défaillances personnelles que pour le crime qu'il avait commis en contrariant les visées politiques des Consistoires et de la rue Cadet. Les Juifs et les internationalistes des Loges condamnèrent froidement à mort ce soldat qui avait osé parler fièrement au nom de la France et qui avait su réveiller chez une race engourdie et comme anesthésiée le vieil esprit militaire qui tenait autrefois le monde en respect.

Après la défaite du Boulangisme, les Judéo-Maçons ont recommencé leurs campagnes, tantôt en faveur de l'alliance anglaise, tantôt en faveur de l'alliance allemande.

L'alliance russe n'a été conclue que malgré



l'opposition acharnée de leurs représentants les plus qualifiés au Parlement et dans la presse. La Haute Banque, les Rothschild en tête, ont tout mis en œuvre pour la faire échouer. Et le traité était à peine signé, que les mêmes bandits ont recommencé leurs intrigues comme de plus belle pour en abolir toutes les conséquences heureuses et fécondes.

Ils y sont à peu près arrivés aujourd'hui.

L'alliance anglaise ne parait pas très en faveur pour le moment à cause de Fachoda ; mais nous courons à l'alliance allemande.

Hanotaux nous a menés à Kiel ; Delcassé nous a conduits à Bergen. Guillaume II n'attend plus que l'apaisement des esprits pour venir en personne à Paris mettre son paraphe au bas de la convention qui sera l'abdication militaire de la France.

Nous verrons cela, sans doute, pendant l'Exposition, et nous n'aurons rien à dire, car, à cette époque, et grâce à l'affaire Dreyfus, notre armée dont nous étions si fiers, il y a deux ans encore, n'existera plus que de nom.

Telle est l'œuvre à laquelle ont travaillé sans relâche les Francs-Maçons poussés par les Juifs et alliés à un certain nombre de Protestants sectaires.

Et que les FF.·. ne viennent pas nous dire le contraire !

Ne nous ont-ils pas avoué, par la bouche du

F.·. Gadaud, ancien ministre de l'agriculture, « que la République d'aujourd'hui n'était que la Franc-Maçonnerie à découvert, comme la Franc-Maçonnerie elle-même n'était que la République à couvert » ?

C'est nous faire savoir que le régime actuel va chercher rue Cadet son orientation politique, aussi bien pour l'extérieur que pour le dedans.

Nous avons dès lors le droit de penser et de dire que si nos gouvernants recherchent l'alliance allemande, c'est uniquement parce que la Franc-Maçonnerie l'exige.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET L'ARMÉE

On se rappelle le beau tapage que firent, il y a quelques mois, les Francs-Maçons et les Juifs, parce que la Ligue de la Patrie française — ligue nationale, largement ouverte et qui n'a rien d'occulte — s'était permis d'adresser à des officiers en activité de service quelques circulaires ou bulletins d'adhésions.

L'embauchage dans l'armée ! Vous avez encore présents à la mémoire les articles indignés que les Reinach, les Ranc, les Jaurès et les Clemenceau écrivirent quinze jours durant sur ce thème.

Or, la Franc-Maçonnerie, société secrète, société internationale, ayant à son budget un chapitre des relations extérieures, pratique méthodiquement l'embauchage dans l'armée, et cela à la connaissance du gouvernement qui, bien loin de s'en émouvoir, accorde à cette inquiétante et louche propagande son approbation tout au moins tacite.

Je lis dans le *Bulletin* du Grand-Orient de septembre 1893 :

« ... Nous avons deux catégories à taxe réduite à moitié, l'une pour les fils de F.·. M.·., l'autre pour les membres du corps enseignant et *pour les militaires...* »

Ce demi-tarif qu'elle concède si généreusement aux militaires, la Franc-Maçonnerie a toujours refusé de l'accorder aux ouvriers, qui sont pourtant encore plus dénués d'argent que les officiers. Il faut qu'il y ait à cela de bien puissantes raisons.

Il en existe en effet.

« ... Il y a un intérêt majeur, immense, tant pour l'armée que pour la société, d'ouvrir les portes de nos Temples à ceux d'entre eux (les militaires) qui, sollicitant cette faveur, en auront été reconnus dignes. (Discours du F.·. Vizien au cha.·. *Isis Montyon*, le 22 juin 1880. *Chaîne d'union*, 1880, p. 274.)

« Votre commission a pensé que l'armée étant un terrain essentiellement propice pour la diffusion des lumières maçonniques, et, par suite, la propagation des idées républicaines, est d'avis que la Maçonnerie doit faire tous ses efforts pour recruter des adeptes parmi les cadres permanents. Notez, mes F.·., que ces gradés sont de véritables éducateurs de la jeunesse française, et que leur action se fait sentir précisément à ce moment fort important où le jeune homme entre en possession de ses droits de citoyen. »

Cette idée de transformer les officiers de notre armée en agents électoraux n'est à coup sûr pas banale. Elle émane d'un ancien officier, le F.·. Bergère, ancien capitaine adjudant-major d'infanterie et ancien membre du Conseil de l'Ordre, qui l'adressa, sous forme de vœu, au Congrès des LL.·. du Midi, réuni à l'Or.·. de Tarbes, au mois de juillet 1890:

L'embauchage maçonnique dans l'armée est donc, on le voit, un fait indiscutable.

Cet embauchage est-il fructueux ? Nous l'ignorons, mais il est certain qu'il donne des résultats.

... Je n'ai pas de renseignements relativement à des officiers généraux, mais il est des *officiers supérieurs*, qui ont été reçus avec la taxe réduite de moitié. (*Bulletin* du G.·. O.·. du 12 septembre 1893, p. 132.)

« Le Conseil de l'Ordre, nous apprend M. Louis Dasté dans son intéressante brochure : *La Franc-Maçonnerie et l'Armée*, renferme presque tous les ans un ou plusieurs officiers en activité. Pour l'exercice 1894-1895, il comprenait les FF.·. Dumeste (Jean-Baptiste), rose-croix, capitaine au 53e d'infanterie, à Tarbes, et Pasquier (Ernest), 33·, capitaine au 53· d'infanterie, à Avignon.

Les officiers Maçons prennent parfois la précaution de se mettre « à couvert », pour éviter sans doute des indiscrétions qui pourraient leur nuire. Leurs noms figurent bien sur les « planches », mais ils n'y figurent que savamment estropiés et à peu près méconnaissables. C'est ainsi que sur les listes, le capitaine Pasquier, dont nous parlions tout à l'heure, s'appelle F.·. Paquet, propriétaire. Un autre officier, le capitaine Poncet, prend les nom et profession de F.·. Paucet, propriétaire.

Cette façon de dissimuler sa véritable personnalité et de ne venir à la Loge qu'*incognito* ne rencontre pas toujours, je dois le reconnaître,

l'approbation de tous les Maçons. Au Convent de 1898, le F.·. Eymond fit même à ce propos cette déclaration brutale :

« Je ne puis admettre qu'il soit permis à des F.·., qui ont l'honneur de représenter leurs Loges à l'Assemblée générale, de supprimer leur nom ou du moins d'en mettre un qui ne soit pas le leur; je me demande alors à quoi servirait la liste qu'on nous offre tous les ans... *J'estime que ceux d'entre nous qui n'ont pas le courage de mettre leur nom ou qui ne veulent pas le laisser paraître n'ont qu'à rester chez eux.* »

Le F.·. Guillain, rapporteur, comprit tout de suite que cette sortie violente était dirigée contre les officiers dont on avait maquillé les noms. Il plaida les circonstances atténuantes.

« Si vous admettez, dit-il, l'utilité de la présence d'officiers à ce Convent, il faut admettre la nécessité de ne pas reproduire leurs noms véritables... Si un instituteur, un receveur des finances peut venir au Convent sans être menacé d'être révoqué, il n'en est pas de même des officiers qui doivent confier à leurs chefs, lorsqu'ils s'absentent, non seulement où ils vont, mais pourquoi ils se déplacent ».

J'arrête ici le F.·. Guillain.

Dans les lignes que l'on vient de lire, il avoue qu'on a dû estropier les noms des officiers délégués au Convent parce que ces officiers sont venus sans être munis d'une permission régulière.

Que devient dès lors l'article 2 du vœu du F.·. Bergère présenté au Congrès des Loges du Midi par le F.·. capitaine Dumeste, et qui est ainsi conçu :

2° Que dans tous les At.·., il soit dès maintenant rappelé aux F.·. M.·. qui font partie de l'armée, et principalement aux gradés, que la Constitution recommande la propagande par la parole et par l'exemple, et que *dans les limites indiquées par le rapport* CE DEVOIR MAÇONNIQUE N'EST NULLEMENT INCOMPATIBLE AVEC LE DEVOIR MILITAIRE.

Le plaidoyer du F.·. Guillain pour les officiers aux noms maquillés vient de nous démontrer que, tout au contraire, le devoir maçonnique et le devoir militaire sont inconciliables, s'excluent réciproquement et que, pris entre la consigne qu'il tiendra des Loges et celle qu'il recevra de son chef, l'officier n'hésitera point à donner la préférence à la première, comme ferait en pareil cas le magistrat ou le député Maçon.

Il est bon d'ajouter que si les officiers attaqués par le F.·. Eymond et défendus par le F.·. Guillain étaient venus au Convent sans permission régulière, cette petite liberté prise avec la discipline s'expliquait — si elle ne s'excusait pas — par l'urgence et par l'importance de la mission qu'ils avaient à remplir rue Cadet.

« Cette année, déclarait le F.·. Dequaire après avoir proposé de régler l'incident par l'ordre du jour pur et simple, cette année, deux officiers venaient à ce Convent, *sachant qu'une discussion d'une nature déterminée pouvait s'y produire*, discussion qui ne se reproduira pas l'année prochaine, nous l'espérons du moins, *parce que les problèmes sur lesquels elle roule auront reçu leur solution légale*. Cette discussion, vous, en tant que Maçonnerie, vous l'avez d'ailleurs close, par votre admirable ordre du jour de lundi. »

Quel était cet admirable « ordre du jour de lundi »?

Il s'agissait, nous apprend M. Louis Dasté, « de la discussion mémorable qui a abouti au vote unanime par le Convent, d'une *déclaration vigoureusement dreyfusarde...* »

Dreyfus n'ayant pas toujours existé, on s'est parfois occupé dans les Loges d'autre chose que de l'affaire Dreyfus. A vrai dire on s'y occupe même de tout ; on y discute, on y délibère et on y scrutine *de omni re scibili et quibusdam aliis.*

Au Convent de 1893, par exemple, nous voyons le F.·. Racine, officier en activité de l'armée de terre, présenter à l'Assemblée, au nom de la L.·. *La Fraternité vendéenne* dont il est le délégué, le vœu suivant :

Considérant que la liberté de conscience doit être respectée dans l'armée de mer comme elle l'est dans l'armée de terre ;

La L.·. *La Fraternité vendéenne* émet le vœu :

1° Que, dans la marine, les prières à bord n'aient plus lieu par ordre à une heure fixe et en commun ;

2° Que les cérémonies prescrites à bord des bâtiments de l'Etat et dans les ports le jour du vendredi saint soient défendues ;

3° Que le Convent invite ceux de nos FF.·. qui font partie du Parlement à poursuivre la réalisation de ces deux desiderata.

Je n'ai pas à discuter, quant au fond, le vœu du F.·. Racine, mais il me semble qu'on serait en droit de lui opposer la question préalable.

— « Qu'est c' que c' lancier dans les dragons ? » disait une scie qui fit fureur autrefois. On pourrait dire de même à propos du F.·. Racine et de son vœu :

— Qu'est c' que c' fantassin dans la marine?

Mais il est entendu que du moment qu'un homme est Maçon, il a le droit de s'occuper de tout, de trancher sur tout.

C'est égal, je voudrais bien savoir ce que dirait le ministre de la guerre s'il apprenait un beau jour qu'un officier, affilié à la Ligue antisémitique, a déposé un vœu pour demander que les soldats juifs ne soient plus favorisés pour les congés de Pâques, au détriment de leurs camarades. Cet officier là, à la différence du F.·. Racine, s'occuperait au moins d'une chose de sa compétence. Eh bien, je parie tout ce qu'on voudra qu'il n'y couperait pas, comme on dit, de 60 jours d'arrêt de rigueur, pour commencer, et en attendant la mise en disponibilité!

Ce qui est intéressant dans ces discussions des Loges, si souvent insignifiantes et ridicules en raison de la profonde nullité des gens qui y prennent part, c'est qu'elles sont presque toujours le point de départ, le germe en quelque sorte des grandes campagnes politiques menées par la presse à la dévotion des Juifs et des Francs-Maçons.

Cette accusation de cléricalisme portée au Convent contre la marine par un officier de l'armée de terre, vous la trouverez développée,

délayée, commentée, amplifiée à l'infini dans cent articles de Clemenceau, de Ranc, de Jaurès ou de Pelletan.

Depuis un an ou deux, vous avez pu suivre la progression d'une autre campagne de presse en faveur de l'abaissement du service militaire à dix-huit mois ou même à un an. Cette réforme s'impose-t-elle réellement ? Est-elle utile, est-elle pratiquement réalisable à l'heure actuelle ?

Ce sont là autant de questions délicates et complexes que vous hésiterez sans doute à trancher si, comme moi, vous n'avez été ni ministre de la guerre, ni généralissime, ni tout au moins commandant de corps d'armée.

Si vous aviez vu « la lumière du troisième appartement », vous ne connaîtriez point ces timidités et ces hésitations. Vous seriez sûr de vous-même, comme le lieutenant Reboulet, qui, au nom de la Loge de Montélimar, déposa au Convent de 1897, un vœu tendant à la réduction du service militaire à dix-huit mois. Le F.·. Reboulet ne se borna pas à déposer ce vœu. Il en exposa les avantages en même temps que ceux d'un autre projet plus radical encore, dû à l'initiative des LL.·. de la région parisienne, et aux termes duquel la durée du service militaire devait être abaissée à un an. Le rapport du F.·. Reboulet fut tellement goûté de l'Assemblée que, sur la proposition du F.·. Souchet, le Convent lui vota des félicitations à l'unanimité.

Quelques citations sont maintenant indispensables pour vous faire connaître les sentiments que, dans le fond de son cœur, la Franc-Maçonnerie professe à l'égard de l'armée :

« ... Il ne faut pas s'étonner si peu d'officiers ont osé, jusqu'à présent, s'affilier à la Franc-Maçonnerie, source des principes démocratiques. On pourrait ajouter que ceux qui sont entrés quand même dans notre grande famille ont fait preuve d'une robuste foi républicaine, en bravant ainsi les préjugés et la malveillance de leurs camarades de la noblaille et de la bourgeoisie, trop oublieux de leurs ancêtres sans culottes. » (Rapport du F.·. Bergère, ancien capitaine adjudant-major d'infanterie, et ancien membre du Conseil de l'Ordre, à la R.·. L.·. *La Libre Pensée*, de Narbonne.)

« Pénétrez au fond de cet être qu'on appelle le *soldat* ; essayez l'analyse psychologique de tout homme qui porte un sabre, et vous verrez que le désir de paraître, de briller, de tenir de la place et par conséquent de prendre la place des autres, est le seul mobile qui le fait agir. Il parle de dévouement, d'abnégation, de culte de la patrie : mensonge que tout cela ; le premier objet de son culte, c'est lui-même, et je ne vois en lui que la personnification la plus complète de l'égoïsme. » (Discours du F.·. Fort à la L.·. *Les Amis Réunis* de Cette et à la L.·. *Les Trinosophes de Bercy*, CHAINE D'UNION 1889, p. 148.)

« Le F.·. Serin, absent, a chargé un F.·. de l'atelier, au sujet de l'institution du conseil de guerre, d'exprimer cette opinion que les conseils de guerre devraient être composés de militaires et de civils mêlés. L'esprit de corps ou d'autorité fausse chez les mieux intentionnés la notion du juste. Il faut des membres du dehors pour ramener le jugement dans sa bonne ligne. Cette innovation ferait honneur à un ministre de la guerre. » (Travaux de la L.·. *L'Equerre*, tenue du 14 décembre 1894.)

Cette question de la réforme des Conseils de

guerre préoccupe plus que jamais les Loges, et, en attendant l'arrivée au pouvoir du ministre de la guerre idéal — pourquoi ne serait-ce pas Galliffet? — le F.·. Massé, député de la Nièvre, qui a été rapporteur de la Commission de propagande au Convent, a déjà déposé un projet de loi qui, s'il est adopté, réalisera dans une certaine mesure les *desiderata* du F.·. Serin.

Encore quelques citations. Elles sont, dans cet ordre d'idées, particulièrement suggestives :

Le F.·. Artault déclare que « le militaire, — dans le sens étroit du mot, — est dominé par des séductions enfantines du même genre que celles qui s'emparent de la femme. »

« Tout le monde soldat, dit le F.·. Minot, ne constitue pas une armée nationale ! Bien au contraire, une armée incorporant la masse, si elle est sous le régime d'un code féroce et sanguinaire, si ceux qui la commandent forment une catégorie spéciale de citoyens, pourvus de droits extravagants, si ses chefs échappent à tout contrôle sous prétexte de discipline, si le soldat qui sert dans les rangs perd sa qualité et sa dignité d'homme, si indépendamment des justes exigences d'une discipline humaine, il est meurtri à chaque instant par l'arbitraire, par une tyrannie qui se repaît de la souffrance de ses victimes, par l'autorité d'un orgueil fou, par le trait blessant de volontés absolues, où ne se distinguent plus les signes de l'intelligence qui fait naître le respect volontaire, et ceux de la raison qui inspirent confiance, une pareille armée n'est pas la nation en armes ; c'est un instrument épouvantable de dépression intellectuelle générale, qui peut causer le plus grand tort à un peuple, qui l'habitue au règne des castes, qui peut l'annuler en tarissant sa force et aller jusqu'à effacer les caractères de sa race. »

Le F.·. Minot, on le voit, n'y va pas par quatre chemins. Ce n'est cependant encore qu'un timide, qu'un tiède et qu'un pâle à côté du F.·. Catalo, qui, lui, met carrément en question l'idée même de patrie :

« ... Esquivant la conséquence, le F.·. Minot est venu nous démontrer que la patrie française et l'humanité sont liées, que l'amour de la seconde entraîne nécessairement l'amour de la première. Il fallait dire si, oui ou non, l'exaspération de la misère unie à l'intelligence abolit fatalement chez l'individu la notion morale de la patrie. Cette question défierait-elle encore le courage des hommes de libre discussion ? »

Du même F.·. Catalo, cette opinion sur la discipline :

« D'autre part, quel est le rôle de l'officier quant à ses rapports avec ses subordonnés ? Il préside à cette terrible chose : la discipline, c'est-à-dire la mise en grève pour un temps, de la liberté du moi humain ; c'est encore là une fâcheuse coïncidence (*sic*) qui fortifie le moral de l'officier dans l'absolu de son omnipotence (*sic*).

« ... Ne devons-nous pas encore faire campagne pour que la discipline ne soit plus l'antique servage, immobilisant, *dégradant* l'individu dans la main du chef ? »

L'extrait suivant de la *Revue Maçonnique* est encore de nature à prouver que si Dreyfus est « cocardier », comme dit Cornély, ses FF.·. les Maçons le sont beaucoup moins que lui :

Il parait que la Société serait ébranlée sur ses bases si on retirait le port de l'arme aux militaires en ville, comme on le propose. L'armée serait humiliée et démoralisée. On se

fait un monstre d'un rien. Le militaire qui trimballe des lardoires suspendues à sa personne n'a pas plus de prestige que s'il était privé de ces accessoires qui, le plus souvent, l'assomment et sont pour la liberté de ses mouvements et de sa personne une dure servitude. Lorsqu'on aurait pris quelque habitude de ne plus voir nos soldats porter ainsi des produits de coutellerie rattachés à la taille, on se demanderait comment on a pu pendant si longtemps conserver un usage aussi dépourvu de raison. (*Revue Maçonnique*, février 1897, p. 29 et 30.)

On éprouve une douce gaité à entendre railler ainsi le sabre et l'uniforme par des gens qui ne perdent jamais une occasion de sortir dans la rue ceints de petits tabliers de forme bizarre, couverts des pieds à la tête de cordons, de galons, d'insignes et d'amulettes, porteurs de maillets, de triangles, d'équerres, déguisés, en un mot, avec toutes sortes d'oripeaux étranges qui feraient le succès d'une troupe de chienlits un jour de carnaval. Comme ils sont bien venus à traiter de «lardoire» la baïonnette que le petit fantassin porte au côté, les bonzes ridicules qui ne peuvent « initier » le mastroquet du coin sans sortir leurs épées en zinc pour former au-dessus de sa tête ébahie la «voûte d'acier »!

On ne songe plus à rire cependant, quand on réfléchit que des officiers de notre armée prennent part à ces cérémonies grotesques, qu'ils sont chaque jour exposés à entendre dans les Loges des discours où sont exposées des théories dans le genre de celles dont je viens de vous donner quelques échantillons.

Les officiers qui consentent à faire partie d'une société secrète où l'on parle ainsi de l'armée, de leurs chefs, de leurs camarades, montrent sans doute une nature assez laide. Ce ne sont point, à coup sûr, de belles âmes, et l'on éprouve un sentiment de tristesse et comme une espèce d'humiliation à voir des gens qui portent l'uniforme profiter de l'ombre protectrice des Loges pour dénigrer des hommes et des choses que, dans la vie ordinaire, ils font semblant de respecter et d'aimer. On est habitué à trouver chez les soldats plus de crânerie et plus de loyauté.

Les plus coupables cependant ne sont pas les officiers Maçons. Les vrais responsables, ce sont les membres du gouvernement, ce sont les ministres de la guerre, qui n'ignorent pas ce qui se passe dans les Loges, qui savent en quels termes on y parle de l'armée, du haut commandement, de la discipline, et qui n'osent pas, par crainte d'une interpellation ou d'une campagne de presse, défendre aux militaires de faire partie de la Franc-Maçonnerie.

En 1882, à l'époque de son premier ministère, le général Billot avait adressé aux commandants de corps d'armée une circulaire aux termes de laquelle il était interdit aux militaires en activité d'entrer dans aucune association. Immédiatement les Francs-Maçons envoyèrent au général Billot une délégation pour protester contre cette mesure, et le ministre s'empressa de donner à ces ambassadeurs

des Loges l'assurance qu'il n'avait nullement entendu viser la Franc-Maçonnerie, ni la comprendre dans l'interdit.

En 1889, M. de Freycinet, à son tour, défendit aux officiers et soldats de faire partie d'une association quelconque non approuvée par le ministre.

Les Loges s'émurent. D'innombrables « planches » furent envoyées au Conseil de l'Ordre. Celui-ci décida qu'une délégation composée des FF.·. Desmons, Colfavru, Faure, Blatin et Doumer, ferait une démarche auprès du ministre de la guerre. Il fut entendu qu'au préalable, et pour aplanir le terrain, la délégation verrait d'abord le F.·. Constans, ministre de l'intérieur, et ancien membre du Conseil de l'Ordre. (*Bulletin du G.·. O.·.*, mars 1889. p. 33.)

Précaution superflue, car Freycinet ne demandait qu'à capituler devant les sommations du Grand-Orient. Il répondit aux délégués « qu'il avait dû faire une circulaire générale, mais qu'il ne s'opposait aucunement à ce que les militaires entrassent dans la Maç.·., se rendissent aux LL.·., mais à la condition de ne faire aucune manifestation publique et *de ne pas attirer sur eux l'attention de la presse.* » (*Bulletin du G.·. O.·.*, avril 1889, p. 95.)

Ces piteuses reculades ne nous montrent pas seulement la petitesse des caractères, la mollesse, la veulerie de deux anciens ministres qui jouèrent l'un et l'autre un certain rôle dans la politique contemporaine; elle nous indique que l'action

juive, sous un pseudonyme, s'exerce sur l'armée comme partout, et que là comme ailleurs elle est toute-puissante.

Le but de la Franc-Maçonnerie est de désorganiser l'armée, de détruire l'œuvre immense de reconstitution nationale à laquelle la France est attelée depuis trente ans. Jaurès et son nouvel ami Galliffet, qui ne sont que les porte-voix des Juifs et des Loges, ont déclaré à maintes reprises qu'il fallait remplacer cette armée superbe, dont nous étions fiers et qui nous avait rendu le respect du monde, par une garde civique qui aura pour unique attribution d'assurer la police intérieure.

Dans un avenir prochain, la France est donc vouée à tomber au rang des Puissances de troisième ou quatrième rang, à n'être plus qu'une Belgique ou une Suisse.

L'affaire Dreyfus, comme nous l'avons expliqué tant de fois, n'a été montée que pour précipiter le chambardement militaire...

Il est désolant tout de même de penser que, pour en arriver là, on a fait suer aux contribuables vingt ou vingt-cinq milliards, et qu'on a enfermé, pendant des années, dans des casernes plus ou moins tristes et malsaines, des millions de jeunes Français qu'il eût été si facile de laisser à leurs études, à leur métier ou à leur sillon.

LA FRANC-MAÇONNERIE

ET LA MAGISTRATURE

S'il n'y a que relativement peu de militaires dans la Franc-Maçonnerie, les magistrats en revanche y pullulent. On pourrait même dire sans exagération que les Loges sont autant de bureaux de recrutement où les gardes des sceaux vont chercher les fonctionnaires du département de la justice. De même que pour faire un civet, il faut prendre un lièvre, de même, pour faire un juge, il faut prendre un Franc-Maçon.

L'opération n'est ni longue ni difficile. Il suffit de choisir un F.·. plus ou moins vaguement teinté de connaissances juridiques. On l'affuble d'une robe noire ou rouge, d'une toque à galons d'argent ou d'or; une peau de lapin par là-dessus, et ça y est : voilà un homme qui pourra désormais distribuer à ses semblables des mois de prison comme s'il en pleuvait !

Ce qu'il y a de plus curieux, et de moins rassurant pour les vulgaires justiciables que nous sommes, c'est que les Francs-Maçons professent à l'égard de la Justice profane le mépris le plus pro-

fond. Ils la trouvent bonne pour nous, mais ils n'en veulent pour eux à aucun prix.

Les Loges ont, en effet, leur organisation judiciaire spéciale. Cette organisation est exposée tout au long au Titre IV de la constitution du Grand-Orient.

L'article 35 dit notamment :

Le pouvoir judiciaire est exercé :
En premier ressort, par les Loges chargées :
1°. — De juger les manquements à la discipline intérieure ;
2°. — De recevoir des plaintes concurremment avec le Conseil de l'Ordre ;
3°. — De juger les FF.·. M.·. mis en accusation.
En second ressort, par des Chambres d'appel composées des délégués des Loges.

Outre les Jurys d'Atelier et les Chambres d'appel, il existe une Cour de Cassation, qui, dit l'article 40, « en cas de vice de forme, fausse application ou violation de la Loi, casse la décision qui lui est déférée et renvoie l'affaire au fond devant une autre Chambre d'appel ou un autre jury d'Atelier ».

On voit donc que la Franc-Maçonnerie a sa Justice à elle. Les Francs-Maçons qui ont des différends entre eux ou qui sont inculpés de quelque manquement à leur devoir, ou même de quelque crime ou délit profane, vont s'expliquer ou sont traduits devant des juridictions maçonniques qui prononcent en dernier ressort. Les Juifs, eux

aussi, arrangent leurs petites discussions de famille devant le Kahal. C'est encore un des côtés par lesquels la Franc-Maçonnerie et la Juiverie se ressemblent comme deux sœurs jumelles.

Quant au Goym — ou, si vous préférez, quant aux profanes — ils doivent se contenter de la vulgaire justice que vous connaissez : c'est toujours assez bon pour de la semence de bétail !

Le malheur est, ainsi que je vous l'expliquais tout-à-l'heure, que la Franc-Maçonnerie est quelque chose comme une pépinière de la magistrature.

Prenez un tribunal quelconque, soit à Paris, soit en province; huit fois sur dix, vous le trouverez composé d'une majorité de Juifs ou de Francs-Maçons.

Dans les cas très rares où l'élément sémitique ou maçonnique n'est point prépondérant, il se trouve généralement renforcé par l'élément protestant sectaire, en sorte que si le justiciable que vous êtes est doublé d'un baptisé de l'Église romaine, ce justiciable a toutes les chances du monde d'être salé dans les grands prix.

Pour gagner ses procès, en revanche, ou pour se tirer d'un cas difficile, un F.·. dans l'embarras n'a qu'à se faire reconnaître de ses juges. Le geste de détresse qui sauve à la Chambre les ministères n'a pas moins d'efficacité au palais, et il vaut à lui seul l'éloquence de vingt avocats.

Les Francs-Maçons le savent. Ils n'hésitent

jamais à mettre à profit ce bon conseil donné par leurs FF.·. de Belgique :

« Il faut engager tous ces procès devant les Tribunaux *dans lesquels nos frères sont assurés de la majorité.* » (*Bulletin* du Grand-Orient de Belgique; vol. II., p. 19.)

Les magistrats Francs-Maçons, de leur côté, n'oublient pas plus que les députés, membres des Loges, que les principes maçonniques sont les SEULS qui doivent régler leur conduite. S'ils l'oubliaient, ils devraient, tout comme les députés, passer au terrible confessionnal de la rue Cadet !

Il nous serait facile de dresser une longue liste de magistrats affiliés aux Loges. Nous nous contenterons d'en citer deux : le F.·. Jeanvrot, conseiller à la Cour d'appel d'Angers et membre du Conseil de l'Ordre, et le F.·. Poulle, conseiller à la Cour d'appel de Poitiers, qui est également un des hauts dignitaires de la Franc-Maçonnerie.

Le F.·. Jeanvrot pose volontiers pour l'érudition anticléricale. Quand il est las de condamner les profanes à la prison ou à l'amende, il compose des opuscules, des brochures que le Grand-Orient patronne et propage.

« Dans les derniers Convents, nous dit M. Goyau, un petit livre de M. Jeanvrot a été recommandé comme un modèle, et M. Viguier, conseiller municipal de Paris, fit de suite souscrire par le Conseil général de la Seine, 700 exemplaires de ce « véritable chef-d'œuvre. »

Ce chef-d'œuvre s'intitulait *Science et Religion*; on y lisait, entre autres choses, que « l'existence

de Jésus est problématique »; que l'inscription INRI, qui dominait la croix du calvaire se doit interpréter : *Igne natura renovatur integra;* que le monothéisme et le christianisme sont des variantes du culte solaire; qu'« Athéné » (Minerve) a fourni saint Athanase au Panthéon chrétien. »

Si, au lieu d'imprimer ces balançoires, Jeanvrot avait mis à profit ses loisirs de magistrat pour écrire un livre fortement documenté sur les déprédations des Juifs et des chéquards depuis vingt-cinq ans, vous pouvez être certains que M. Viguier se fût bien gardé d'en faire souscrire 700 exemplaires par le Conseil général de la Seine. Bien que conseiller municipal, le F.·. Viguier, en effet, se préoccupe beaucoup plus de satisfaire ses passions de sectaire que d'obtenir justice contre les voleurs et les faiseurs de tout acabit qui ont mis à sec l'épargne populaire. Après tout, que voulez-vous ? Si Jeanvrot est membre du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient, Viguier est lui-même un ancien président du même Ordre. Entre FF.·. de ce rang, on ne peut vraiment se refuser certains petits services, surtout quand c'est en fin de compte le contribuable qui doit régler l'addition...

Le F.·. Poulle est un émule du F.·. Jeanvrot, aussi bien dans l'ordre maçonnique que dans l'ordre judiciaire.

Le F.·. Poulle donne peut-être un peu moins dans l'érudition, mais il se rattrape sur l'action : c'est, dans toute l'acception du terme, un comba_

tif. On aura quelque idée de l'énergie de son tempérament en lisant ces fragments du discours qu'il prononça au Convent de 1893 :

« C'est pour la troisième fois que vous me confiez le premier maillet du G.·. O.·. et aussi pour marquer le nombre trois, c'est aujourd'hui le trentième Conv.·., auquel j'ai le plaisir d'assister. Vous avez donc voulu rendre hommage au vieux Mac.·., à l'homme dévoué *qui n'a jamais déserté le devoir du Mac.·.*, qui a fait tout son possible et tous ses efforts pour le bien et pour la prospérité de la maç.·. française.

... « La grande caractéristique de la lutte maç.·. à l'heure où nous parlons, c'est la lutte contre le cléricalisme, c'est toujours cette lutte dont le F... Gambetta disait : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi » ; et du moment où le cléricalisme c'est l'ennemi, cela veut dire, MM.·. FF.·., que nous sommes sur le champ de bataille, et il ne faut jamais oublier que sur un champ de bataille, on ne ravitaille pas l'ennemi, on le bat. » (*Applaudissements.*)

Je suis, je l'ai dit bien souvent, pour la liberté absolue des opinions, et j'admets très bien qu'un citoyen indépendant et libre s'attaque aux curés et aux jésuites, comme nous nous attaquons nous mêmes aux Juifs. Ce qui est intolérable, ce qui est infâme, c'est qu'un fonctionnaire, un salarié de l'Etat, c'est qu'un magistrat surtout, qui détient le plus auguste et le plus délicat des pouvoirs, vienne tenir un pareil langage dans le mystère des Loges, et je dis que, dans l'exercice de ses fonctions, ce magistrat ne peut être que le dernier des misérables et des J. F.

Qui ne sent, en effet, que le juge Franc-Maçon. le voulût-il sincèrement, ne pourra dépouiller au seuil du Grand-Orient ses passions de sectaire, et qu'il les emportera jusque dans le prétoire où il a mission de prononcer sur le sort de ses semblables au nom d'une loi qui doit être impartiale, égale et juste pour tous ?

Supposez que devant ce Maçon tout bouillant de haine religieuse vienne à comparaître un vicaire, une sœur de charité odieusement diffamée, comme la sœur Saint Charles, par quelque journal de Juifs allemands, un frère des écoles chrétiennes, comme ce malheureux frère Flamidien contre lequel les Juifs et les Francs-Maçons ont monté récemment la plus épouvantable des machinations, que pensez-vous que fera le juge encore échauffé des harangues vibrantes qu'il aura prononcées ou entendues au Convent ?

Il mettra ses actes d'accord avec ses paroles : il se rappellera qu' « il est sur un champ de bataille, et que, lorsque l'on est sur un champ de bataille. « *on ne ravitaille pas l'ennemi, on le bat.* »

En revanche, un magistrat Franc-Maçon soucieux de ses devoirs n'hésitera jamais à « ravitailler », ses frères et amis et à leur tendre une main secourable dans les moments critiques.

Les panamistes, les sudistes et autres chéquards n'échappèrent au bagne que parce qu'ils rencontrèrent dans le personnel politique et judiciaire de « vrais Maçons » pour qui la solidarité maçonnique

passe avant tout le reste. De même Burdeau n'eut qu'à faire le geste de détresse pour décider Mariage à commettre sa forfaiture et à escroquer à douze braves gens qui ne voulaient me condamner qu'à l'amende, un verdict qui lui permit de me condamner à trois mois de prison et cent mille francs d'insertions.

On peut dire, il est vrai, qu'avant d'avoir vu le geste de détresse de Burdeau, Mariage avait aperçu le geste d'encouragement de Rothschild, autrement significatif et expressif encore...

Quel geste décida les « coquins » de la Chambre criminelle à marcher comme un seul homme pour Dreyfus ? Le geste solennel et triste de Brisson qui appelle ses FF.·. au secours, ou le geste encourageant et gai du Juif qui a l'air de compter des billets de Banque?

Toujours est-il que les Lœw, les Bard et les Dumas ne se sont pas fait tirer l'oreille. Ils ont compris du premier coup, et sans qu'il fût besoin de répéter le geste plusieurs fois.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LE SECRET

La Franc-Maçonnerie est une société secrète. On peut même dire que le secret est une de ses lois fondamentales: elle ne vit et ne subsiste que par le secret.

L'un des premiers serments que doit prêter l'initié est le serment du silence. Voici comment la chose se passe dans les Loges de l'Obédience du Grand-Orient:

Le Vénérable au profane qui prête serment d'apprenti. — Citoyen, étendez votre main droite sur ce livre de la loi mac.·.; sur ce glaive et sur cette équerre. Je vais vous lire la formule de votre obligation.

OBLIGATION. — Sur ce glaive, symbole de l'honneur; sur cette équerre, emblème de la rectitude et du droit; sur ce livre de la loi des F.·. M.·., qui sera désormais la mienne, je m'engage à garder inviolablement le secret maçonnique, à ne jamais rien dire ni écrire sur ce que j'aurai pu voir ou entendre dans les assemblées de la M.·. et sur toute question pouvant intéresser l'O.·., à moins que je n'en aie reçu la permission expresse et seulement de la manière qui pourra m'être indiquée.

... Je consens, si jamais je venais à manquer à ces engagements, à subir les peines méritées par mon indi-

gnité et à ce que ma mémoire soit en exécration à tous les Maçons.

Le promettez-vous ?

Le Récipiendaire. — Sur mon honneur, je le promets.

La formule en usage dans la Maçonnerie écossaise est beaucoup plus truculente ; elle sent le carbonarisme à plein nez. L'apprenti doit prêter le serment suivant :

« Moi..., de ma propre et libre volonté, en présence du Grand Architecte de l'Univers, qui est Dieu, et de cette respectable assemblée de Maçons, je jure et promets solennellement et sincèrement de ne jamais révéler aucun des mystères de la Franc-Maçonnerie qui vont m'être confiés...

« Je préférerais avoir la gorge coupée, être enterré dans les sables de la mer afin que le flux et le reflux m'emportent dans un éternel oubli, plutôt que de manquer à ce serment !

» Que le G.·. A.·. de l'U.·. me préserve d'un tel malheur et me soit en aide. *Amen !* »

La formule imposée au compagnon est plus terrifiante encore :

... « Si jamais je deviens parjure, puissé-je avoir le cœur arraché, le corps brûlé et mes cendres jetées au vent, afin qu'il ne soit plus mémoire de moi parmi les Maçons.

« Que le G.·. A.·. me préserve d'un tel malheur ! *Amen !* »

Le croirait-on ? La perspective d'une fin aussi horrifique ne suffit pas toujours à imposer aux

FF.·. le respect de la loi du silence, et s'il y a parfois des fuites à l'Etat-Major, il y en a beaucoup plus fréquemment encore dans les Loges.

Il y en a même si souvent et de si nombreuses, qu'à chaque Convent les hauts dignitaires de l'Ordre et les délégués des divers Orients passent leur temps à les boucher.

Ils n'y réussissent pas toujours.

Le *Bulletin du Grand-Orient* et tous les journaux maçonniques sont pleins de gémissements sur les indiscrétions qui se commettent en dépit des « tuilages » les plus sévères et du redoublement de zèle qu'apportent les FF.·. Surveillants et les FF.·. Terribles dans l'exercice de leurs fonctions. Ceux de mes lecteurs qui voudraient avoir une documentation un peu complète sur ce point, trouveront de très curieuses citations dans une étude de M. Dasté sur le *Secret Maçonnique*, publiée par la *Franc-Maçonnerie démasquée*.

Voici quelques-uns de ces textes pris au hasard parmi cent autres :

Le G.·. O.·. de France considère le secret maç.·. comme une des règles de l'Ordre, et le Bureau du Conseil, aussi bien individuellement que collectivement, s'est toujours refusé, se refuse et se refusera toujours à tout interview, concernant les incidents qui peuvent se produire au sein de la F.·. M.·....

Par mandement du Conseil de l'Ordre:

E. Lepelletier, Albert Pétrot.
B.·. G.·. O.·. février (p. 689).

Le Conseil, indigné des indiscrétions nombreuses commises pendant ces derniers temps, estime qu'il y a lieu de prendre sous peu des mesures énergiques, de nature à éviter de pareils faits (suit une ligne de points pour assurer plus efficacement le secret Maç.·.) (B.·. G.·. O.·., décembre 1893, p. 669).

... Une pl.·. du F.·. Gobert, Vén.·. à la R.·. L.·. *La Concorde*, O.·. de Mont-de-Marsan..., communique un prospectus qui lui a été adressé sous bande par le F.·. Riffart, fabricant de broderies et bijoux maç.·.... .. . .

.·. Le Conseil décide... d'engager le F.·. Riffart à éviter ce mode de correspondance dont le *secret* n'est pas assuré. (B.·. G.·. O.·., Conseil du 25 janvier 1874, p. 764).

Une autre fois, c'est une « planche » de la R.·. L.·. *Les Trinosophes de Bercy*, O.·. de Paris, qui signale au Conseil la mise en circulation par le F.·. Teissier, brodeur, d'une petite brochure qui contient les signes, attouchements et mots de passe des trois degrés symb.·. Cette brochure-réclame est remise à tout acheteur de la maison, sans qu'on s'assure de sa qualité maç.·.

Le Conseil décide de mettre le F.·. Teissier en demeure de cesser cette distribution de Rituels.

Un jour, c'est le F.·. Edgard Monteil qui dénonce au Conseil l'attitude tenue à la Chambre des Députés par le F.·. de Mahy, député de la Réunion, à l'occasion du projet de loi relatif à la création d'une fête en l'honneur de Jeanne d'Arc. « Le F.·. de Mahy, *violant le secret maç.·.*, a lu à la tribune des fragments d'une circulaire adressée aux Francs-Maçons du Parlement par la L.·.

La Clémente Amitié, dont il est membre d'honneur... »

Un autre jour, le même F.·. Edgard Monteil est à son tour pris à partie avec violence par le F.·. Schwérer pour la publication dans la presse prof.·. d'articles et de circulaires qui ont produit, assure le F.·. Schwérer, un effet déplorable dans la région de l'Est. Le F.·. Schwérer considère que ces indiscrétions constituent de véritables délits maç.·., et il demande que le F.·. Monteil, vén.·. de la *Clémente Amitié*, soit mis en jugement.

En considération sans doute du zèle du F.·. Monteil et de ses longs et loyaux services maç.·., le Conseil ne va pas jusqu'à prendre contre lui cette mesure rigoureuse, mais il n'en donne pas moins raison au F.·. Schwérer en votant à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil de l'Ordre, réuni en tenue plénière d'équinoxe, blâme hautement, à l'unanimité de ses membres, la L.·. *La Clémente Amitié*, pour la façon dont son Vén.·., sans protestation de sa part, a lancé dans le monde prof.·., par la voie de la presse prof.·. les plus délicats problèmes intéressant la conduite de l'Ordre maç.·.. Il considère la rupture du secret maçonnique comme la violation des engagements contractés pendant l'initiation... (Séance du Cons.·. de l'Ordre du 31 mars 1893.)

— D'où vient donc, direz-vous, que la Franc-Maçonnerie exige si impérieusement l'observation de la loi du silence, et qu'elle craigne à ce point les indiscrétions ?

M. de la Palisse, qui fut un homme de grand bon sens en dépit des naïvetés qu'on lui prête, n'hésiterait pas à répondre s'il était encore en vie :

— C'est apparemment parce que la Franc-Maçonnerie a quelque chose à cacher.

Il n'y a pas de meilleure explication, ni de plus vraie. Quiconque n'a rien à cacher, ne redoute point la lumière. En revanche, « quiconque fait le mal, hait la lumière, » a dit St-Jean : *Omnis enim qui male agit, odit lucem*. Camille Desmoulins, qui fut un Maçon de l'époque héroïque, a exprimé la même pensée en termes plus réalistes, mais tout aussi précis quand il a dit : « Il n'y a que les filous qui craignent les reverbères. »

Il est certain que la Maçonnerie a d'excellentes raisons pour ne pas aimer que les profanes mettent le nez dans sa cuisine. Elle a chez elle un tas de pots-aux-roses qui, s'ils venaient à être découverts, exhaleraient sans doute un tout autre parfum que celui de la reine des fleurs.

Qu'adviendrait-il, par exemple, si les citoyens indépendants venaient à savoir à quelles intrigues obscures et louches sont affectés les fonds prévus à son budget pour les « relations extérieures » ? Il est permis de croire que ces relations sont des relations inavouables, puisque, entre Maçons même, on ne les avoue pas complètement, et que, comme nous l'avons vu, on n'en peut parler que verbalement et à mots couverts.

Les relations de l'intérieur, qui permettent aux Loges d'accaparer à leur profit exclusif la République et de former dans le grand Etat producteur un petit Etat de parasites privilégiés, ne sont point non plus de celles sur lesquelles il est facile de s'expliquer catégoriquement.

Ce sont déjà là des motifs suffisants pour expliquer que la Franc-Maçonnerie, qui a tant réclamé la lumière dans l'affaire Dreyfus, préfère de beaucoup l'ombre en ce qui la concerne.

Il est d'autres raisons encore.

Tous les adhérents des Loges ne sont pas des aigrefins et des exploiteurs. Ceux-ci ne forment dans la Franc-Maçonnerie qu'un état-major qui vit précisément de la crédulité de la masse, laquelle est composée de bons gogos bien naïfs pénétrés de la grandeur de leur rôle et convaincus, comme on dit, que c'est arrivé.

A côté de Robert-Macaire et de Bertrand, qui seuls, voient « la lumière du troisième appartement », on rencontre au Grand-Orient M. Homais qui remplit l'antichambre de ses tirades « philosophiques », pendant que les vrais initiés s'occupent « à couvert » des choses sérieuses. Il va sans dire que, bien que tenu soigneusement à l'écart, le prétentieux imbécile ne s'en croit pas moins au courant de toutes les affaires de la maison et dépositaire des plus redoutables secrets. C'est lui qui se montrera le plus impitoyable pour le plus

léger manquement à la loi du silence. Convaincu de son importance, il vous écraserait de son dédain si vous essayez de lui faire entendre qu'il est le jouet de quelques malins qui le bafouent et qui le mènent par le bout du nez.

Comment voulez-vous que le mastroquet du coin et le droguiste d'à côté ne soient pas à la dévotion complète des exploiteurs qui les appelle en Loge « Prince du Royal Secret », « Chevalier du Serpent d'Airain », « Sublime Œdipe des grands Secrets », « Gardien du Nom incommunicable », ou « Pontife aimé du Pélican blanc » ?

Pour maintenir ces braves gens dans le zèle et dans le respect, pour leur conserver la foi, il est utile de ne négliger aucune occasion de les persuader qu'en effet ils ont des secrets terribles sur la conscience, et c'est pourquoi, au Convent ou dans les « tenues », la question du secret maçonnique revient sans cesse sur le tapis.

Ajoutons que les FF.·., pour la plupart du moins, ont un intérêt personnel et direct à ce que la loi du silence soit strictement observée. Ils veulent bien dénoncer aux politiciens qui leur servent de chefs de files l'officier coupable de conduire sa femme à la messe ou le malheureux cantonnier assez audacieux pour penser que dans un pays où le mot de « Liberté » est inscrit sur tous les murs, il a le droit d'envoyer sa petite-fille chez les sœurs ; mais ils tiennent essentiellement à con-

clure cette noble besogne sans que personne le sache. Ils ne veulent même point que leur qualité de Francs-Maçons soit connue, car, dans certaines régions, ça peut gêner dans les affaires.

Ces franches et loyales natures ont trouvé un digne interprète de leurs vœux en la personne du F.·. de Lanessan, l'ami et le correspondant du maitre-chanteur Canivet, le président du groupe anglo-français de « l'Entente Cordiale », dont Reinach a exigé la nomination comme ministre de la marine, afin d'être bien sûr que la France soit réduite à l'impuissance sur mer en même temps que sur terre.

« Je suis très flatté, disait le F.·. de Lanessan ; je suis très flatté que l'on sache que je suis membre du Cons.·. de l'Ordre ; cependant, dans chaque F.·. il y a deux hommes : l'homme privé et le Maç.·. » Et il avait crainte qu'on ne se servît du second pour nuire au premier ; car « nos compatriotes n'ont pas encore franchi le cap de la bêtise (*sic*), et il est malheureusement trop vrai que beaucoup d'humbles FF.·., petits commerçants de province, ont vu leurs affaires péricliter par suite de la divulgation de leurs noms dans une feuille cléricale. »

Le F.·. de Lanessan, pour conclure, émettait l'avis qu'il fallait « laisser dans l'ombre tous ceux qui servent avec tant de dévouement dans nos rangs. »

Il est impossible, quand on traite cette question du secret maçonnique, de ne point rappeler l'histoire exquise du Rose-Croix de Lyon et de la *France Libre*. Elle est déjà classique et elle mérite de devenir légendaire.

Notre Rose-Croix était un de ces Maçons chez lesquels, pour employer l'expression de Lanessan, il existe deux hommes bien distincts. Organiste de son état, il pédalait à la fois à l'église et en Loge ; il jouait de l'orgue dans je ne sais quelle paroisse et de l'harmonium dans je ne sais quel sanhédrin maçonnique.

La *France Libre* eut vent de la chose, et elle dit poliment à ce cumulard qui n'avait pas le sentiment des incompatibilités : « On ne peut pas servir deux maîtres à la fois ; il faut être pour ou contre nous, opter entre le Christ et le Grand-Architecte. Après avoir chanté le matin : *Gloria in excelsis Deo*, il serait malséant d'allèr crier le soir : « Écrasons l'Infâme ! »

Cet appel à la plus vulgaire loyauté ne fut pas du goût du Rose-Croix qui trouvait que la « galette » n'a pas d'odeur, même quand elle est cléricale. Cet imposteur eut le toupet d'intenter un procès à la *France Libre* et de lui réclamer de gros dommages-intérêts.

Mouthon, le directeur de la *France Libre*, fit appel au talent de Saint-Auban, qui vint à Lyon et qui prononça pour la défense du journal incri-

miné une de ses plus mordantes et spirituelles plaidoiries.

Ah ! dit-il, qu'ils sont étonnants, ces procès maçonniques ! Et comme, grâce à eux, j'ai fait d'étranges sondages, de curieuses descentes dans le tréfonds de l'illogisme et de l'appétit humain ! C'est toujours l'égoïsme très bassement bourgeois qui, d'un titre, d'une idée, veut bien les avantages, mais repousse les risques et des inconvénients.

Cet épicier s'affilie à une Loge pour acquérir la clientèle maçonnique. Comme Maçon, ce qui l'éclaire, c'est la « Lumière du troisième appartement » ; mais, comme épicier, ce qui l'enrichit, c'est la lumière de ses chandelles, et il tient à ce qu'elles brûlent dans les bougeoirs des catholiques.

De même, le pharmacien : comme Maçon, il veut tuer les catholiques ; mais comme apothicaire, il préfère les purger. C'est plus productif.

Dans ce parti d'incohérents, où l'appétit étouffe la logique, la palme revient sans conteste à cet étrange Rose-Croix qui ne rougissait pas d'occuper à l'église un emploi salarié, et qui ose attaquer le journal qui rit de son inconscience !

Ah ! je voudrais voir un catholique militant, qui serait dans le Catholicisme ce qu'est un Rose-Croix dans la Maçonnerie — il faudrait pour cela quelque chose comme un évêque — forçant la porte d'une Loge et y accompagnant les hymnes en l'honneur de Lucifer ! Je crois lire les journaux maçonniques ! Tudieu ! quel tapage. Et quels rires indignés pour bafouer ce clérical qui pédale chez l'ennemi...

L'organiste en partie double n'en eut pas moins gain de cause. Comme les tribunaux de France, le tribunal de Lyon était sans doute composé d'une majorité de Francs-Maçons. Ces Francs-Maçons

qui n'étaient peut-être que de vulgaires « compagnons », virent le Rose-Croix qui faisait le geste de détresse. Ils comprirent aussitôt, et, s'inclinant devant l'ordre de leur supérieur, ils condamnèrent la *France Libre* à payer à l'organiste du *Parfait Silence* les 3.000 fr. d'indemnité que celui-ci réclamait... . . . .

La Franc-Maçonnerie se raconte tout entière dans cette anecdote invraisemblable et pourtant absolument vraie. Nous reconnaissons là la bourgeoisie révolutionnaire avec sa lâcheté, sa fourberie, sa cuistrerie, ses côtés cauteleux, menteurs et trembleurs.

Certains catholiques, jadis, avaient voulu nous peindre les Francs-Maçons comme autant de disciples de Satan. C'était se faire de la Franc-Maçonnerie une trop haute idée. Le Satan qu'adorent les Loges, n'est point dans tous les cas l'Archange terrible de la révolte chanté par Milton ; le Satan du Grand-Orient est un Satan bourgeois, un Satan poltron et cafard, qui n'agit que dans l'ombre et ne triomphe que par l'intrigue et la corruption.

Il n'en est pas moins vrai que le silence et le secret sont entre les mains de la Franc-Maçonnerie un instrument d'une puissance terrible. Et je ne parle pas seulement ici des petites précautions qui consistent à biffer ou à estropier les noms des FF.·. sur les « planches », ou bien encore à baptiser « compte rendu » le *Bulletin du Grand-Orient*,

— comme on l'a fait en 1894 — pour éviter l'obligation du dépôt à la Bibliothèque Nationale.

Ces secrets là sont des secrets de vingt-septième ordre qui n'éveillent de préoccupations que chez la menue valetaille des Loges. Les vrais chefs en connaissent d'autrement considérables, dont parfois une perquisition judiciaire, ordonnée à regret et toujours exécutée trop tard, nous laisse deviner une faible partie.

Le Boulangisme, par exemple, la campagne menée en 1889 par les Juifs Allemands contre un général français comme elle devait l'être dix ans plus tard contre l'armée tout entière, la Haute-Cour, l'exil et la mort tragique du soldat que la foule avait aimé pour sa fierté patriotique, tout cela tient dans cette courte lettre que Rouanet a publiée dans son rapport sur le Panama :

Mon cher Ministre,

Le Procureur général étant rentré, je viens vous rappeler votre bonne promesse de *tâcher d'éliminer les deux affaires « Tablettes » et « Lits » dans lesquelles le Général a le beau rôle.* C'est d'autant plus nécessaire que vous voyez dans sa réponse qu'il profite de ces deux affaires dans lesquelles il se sait à l'abri pour *tomber sur Joseph.*

Merci d'avance et à vous.

Signé : Jacques de Reinach.

Un bout de billet oublié dans un tiroir vous expliquera sans doute tout aussi clairement un jour

ou l'autre comment Brisson, nommé président de la Commission d'enquête du Panama grâce à l'appui de la Maçonnerie, parvint à étouffer l'affaire et à sauver les chéquards.

Une autre fois, ce seront les dessous de l'élection de Loubet qui nous seront brusquement révélés.

Et il en est ainsi de tous les événements de l'histoire contemporaine. Ils nous paraissent tout d'abord fantastiques, incompréhensibles, insensés, et ce n'est que longtemps après que nous comprenons qu'ils ne sont que le résultat très simple, très naturel et très logique d'une foule d'intrigues mystérieuses que nous ignorons toujours, parce que, à la différence des Juifs et des Maçons, leurs valets, nous ne sommes pas dans le « secret »...

LA FRANC-MAÇONNERIE

AU POINT DE VUE LÉGAL

L'argument le plus redoutable que l'on puisse opposer à la Franc-Maçonnerie consiste à la montrer, non plus seulement dans son fonctionnement et dans son action, mais dans sa situation au point de vue légal. C'est par cet examen que nous terminerons ces brèves études.

Il y a deux hypothèses dans lesquelles la Maçonnerie pourrait repousser victorieusement les attaques dont elle est l'objet :

1° Si la liberté d'association existait dans la Législation française;

2° Si la Franc-Maçonnerie pouvait se dire une association autorisée.

La première hypothèse s'élimine d'elle-même. Tout le monde sait, en effet, que les faux démocrates qui ont confisqué la République n'ont jamais pu se décider à soumettre au Parlement un projet de loi sur la liberté d'association. Quand ils faisaient partie de l'opposition sous l'Empire, ces farceurs réclamaient à cor et à cri ce droit d'association qu'avec Thiers ils rangeaient au nombre des « libertés nécessaires ». Depuis trente ans que

la République existe, ils n'ont cessé de le revendiquer de nouveau à chaque élection dans leurs programmes et leurs professions de foi; mais voici plus de vingt ans qu'ils sont les maîtres absolus, et la France démocratique, la France de la Révolution, attend toujours la proclamation d'un droit qui, dans les pays monarchiques eux-mêmes, est considéré comme l'un des droits les plus naturels de l'homme.

Dans sa courageuse brochure sur la Franc-Maçonnerie, Jules Lemaître trace une rapide revue de la situation des diverses nations d'Europe à ce point de vue, et il constate que, grâce à nos faux républicains, nous sommes sous ce rapport tout à fait au dernier rang des peuples civilisés.

La Constitution belge de 1831 dit :

« Les Belges ont le droit de s'associer ; ce droit ne peut être soumis à aucune mesure préventive. »

La Constitution néerlandaise de 1848 dit :

« Les habitants ont le droit de s'associer et de s'assembler. »

La Constitution suisse : « Les citoyens ont le droit de former des associations, pourvu qu'il n'y ait dans l'objet de ces associations ou dans les moyens qu'elles emploient rien d'illicite ou de dangereux pour l'Etat. »

La Constitution allemande de 1849, œuvre du Parlement de Francfort : « Les Allemands ont le droit de s'associer. Ce droit ne peut être restreint par aucune mesure préventive. »

La Constitution prussienne de 1859 :

« Tous les Prussiens ont le droit de former des associations dont le but n'est pas contraire aux lois pénales. »

En Angleterre et en Amérique, le droit de s'associer est une chose aussi naturelle que la faculté de se promener dans la rue. Aux yeux de tout Américain et de tout Anglais, le droit de s'associer pour un objet privé, littéraire, de bienfaisance ou de plaisir, est par lui-même un simple droit privé, où l'Etat n'a absolument rien à voir.

L'Autriche et l'Espagne elle-même ont depuis longtemps proclamé la liberté d'association.

La loi fondamentale autrichienne de 1849 porte ceci :

« Les citoyens autrichiens ont le droit de se réunir ou de s'associer, en tant que le but, les moyens et la forme de l'association ne sont pas contraires au droit général, ni dangereux pour l'Etat. »

Et la Constitution espagnole de 1876 :

« Tout Espagnol a le droit de s'associer pour les fins de la vie humaine. »

La France fait exception à la règle générale.

Elle est à peu près le seul pays d'Europe où les citoyens ne peuvent se réunir à plus de vingt personnes sans voir arriver chez eux un commissaire de police sanglé de son écharpe et porteur de toutes espèces de mandats d'arrestation ou de perquisition.

Il est donc bien entendu que les Francs-Maçons ne peuvent répondre à ceux qui les attaquent :

— « De quoi vous plaignez-vous? Vous blâmez nos doctrines? Eh bien, faites comme nous, fondez une association rivale de la nôtre et répandez, pour combattre les nôtres, vos conceptions religieuses, philosophiques, politiques ou sociales. »

Cette situation de libre concurrence est, chez nous, impossible en droit, nous venons de le constater. Elle n'est pas moins impossible en fait — l'affaire des Ligues sous le ministère Dupuy, et le pseudo-complot de Waldeck-Rousseau qui n'est qu'une répétition très amplifiée de ces premières mesures vexatoires, nous l'a démontré surabondamment.

C'est dès lors notre droit absolu de nous tourner vers tous ces prétendus républicains qui ont toujours à la bouche les mots d'égalité devant la loi et la justice impartiale, et de leur dire :

— « Vous avez arrêté et perquisitionné à la Ligue des Patriotes, à la Ligue antisémitique, à la Ligue de la Patrie française, etc., etc., sous prétexte que ces divers groupements n'existaient qu'en violation de la loi, et en invoquant l'article 291 du Code pénal.

» Nous n'avons pas pour l'instant à discuter le bien-fondé ni la régularité des mesures que vous avez cru devoir prendre, mais nous voudrions savoir pourquoi une seule association, la Franc-

Maçonnerie, est demeurée à l'abri de vos rigueurs.

» Qu'est-ce qui vaut donc à la Ligue de la rue Cadet cette immunité dont tous les citoyens indépendants s'étonnent? La Franc-Maçonnerie serait-elle une association autorisée par la loi, ou bien jouirait-elle de privilèges spéciaux qu'ignore le commun des mortels? »

Vous pouvez, tant que vous voudrez, poser cette question à n'importe quel gouvernement.

Jamais vous n'obtiendrez une réponse nette et précise, et cela, pour une bonne raison, c'est que quel que soit le ministère en fonction, il y a neuf chances sur dix pour qu'une bonne moitié — sinon les trois quarts — de ses membres appartienne au syndicat intangible de la rue Cadet.

Les Francs-Maçons ont parfaitement senti que c'était là pour eux le point faible de la cuirasse. En leur for intérieur, j'en suis persuadé, ils ont dû trouver que M. Charles Dupuy, quoique Maçon fidèle et membre influent de la Loge *Les Enfants de Gergovie*, leur avait rendu un bien mauvais service en ne les comprenant pas dans les poursuites, d'ailleurs ridicules, intentées aux diverses Ligues.

Il est trop clair, en effet, que les gens qui n'ont pas encore abdiqué tout bon sens, ne pouvaient faire autrement que de se dire :

— « Pourquoi poursuit-on la Ligue de la Patrie Française, la Ligue antisémitique et la Ligue des Patriotes qui sont des groupements à ciel ouvert

dont tout le monde connaît les affiliés, le fonctionnement et le but, et pourquoi ne poursuit-on pas la Franc-Maçonnerie, qui est une société secrète, internationale, mystérieuse à tous les points de vue, ne vivant et n'agissant que dans le silence et dans l'ombre? »

Les FF.·. se sont tirés de là — ce n'est pas la première fois que cela leur arrive — par l'équivoque et le mensonge. Ils ont répondu :

— « La Franc-Maçonnerie n'a pas été poursuivie, parce qu'elle ne pouvait pas l'être. La Franc-Maçonnerie est, en effet, une association autorisée. Elle a été investie de l'existence légale par décret impérial en date du 11 janvier 1862... »

Je ne sais si vous êtes de mon avis. mais je trouve d'une gaieté vraiment énorme l'explication de ces lascars qui ne jurent que par la République, qui prétendent l'avoir fondée, qui se vantent de n'être eux-mêmes qu'une sorte de République sélectée et perfectionnée, une « République à couvert » selon le mot du F.·. Gadaud, et qui viennent ensuite nous dire :

— « Comment, vous osez prétendre que nous n'existons pas légalement? Mais c'est une abomination! La preuve que notre existence est tout ce qu'il y a de plus légal et régulier, c'est que c'est Napoléon III en personne qui nous a donné l'investiture!... »

Les FF.·. qui invoquent le décret impérial de 1862 ne peuvent ignorer qu'ils commettent la plus indigne des escobarderies. Ils savent parfaitement,

en effet, que le décret du 11 janvier, bien loin d'avoir été rendu dans le but de conférer à la Maçonnerie l'existence légale, n'avait au contraire pour objet, dans la pensée de Napoléon III, que de la domestiquer en lui imposant pour grand-maître le maréchal Magnan, lequel n'était pas même Franc-Maçon lorsque la grand'maitrise lui fut ainsi conférée *ex-abrupto*.

Les Puissances maçonniques autres que le Grand-Orient protestèrent avec la plus grande énergie contre cette intrusion dans leur domaine de l'autorité gouvernementale. On a rappelé récemment le conflit qui s'éleva entre le maréchal Magnan, grand-maître nommé par l'Empereur, contrairement aux statuts maçonniques, et M. Viennet, grand-maître régulièrement nommé du Suprême-Conseil. Le maréchal ayant voulu abuser de son autorité pour forcer tous les pouvoirs maçonniques à le reconnaître comme grand-maitre de l'Ordre en France, et pour les dissoudre en cas d'insoumission, M. Viennet le prit de très haut et lui signifia par la lettre suivante qu'il n'avait nullement qualité pour parler sur ce ton à la Maçonnerie :

Paris, le 25 mai 1862.

Vous me sommez pour la troisième fois de reconnaitre votre autorite maç∴, et cette dernière sommation est accompagnée d'un décret qui prétend dissoudre le Suprême Conseil du rite écossais ancien et accepté. Je vous déclare que je ne me rendrai pas à votre appel et que je regarde votre arrèté comme non avenu.

Le décret impérial qui vous a nommé grand-maitre du

Grand-Orient de Paris, c'est-à-dire d'un rite maçonnique qui existe seulement depuis 1772, ne vous a point soumis l'ancienne Maçonnerie qui date de 1723. Vous n'êtes pas, en un mot, comme vous le prétendez, le grand-maître de l'Ordre maçonnique en France, et vous n'avez aucun pouvoir à exercer à l'égard du Suprême Conseil que j'ai l'honneur de présider ; l'indépendance des Loges de mon obédience a été ouvertement tolérée même depuis le décret dont vous vous étayez sans en avoir le droit.

L'Empereur seul a le pouvoir de disposer de nous. Si S. M. croit devoir nous dissoudre, je me soumettrai sans protestation ; mais comme aucune loi ne nous oblige d'être Maçons malgré nous, je me permettrai de me soustraire, pour mon compte, à votre domination.

Je n'en suis pas moins, de votre dignité, Monsieur le Maréchal, le très humble et très obéissant serviteur,

VIENNET.

Les FF.·. du Grand-Orient, qui représentent surtout dans la Maçonnerie l'obédience des sécheurs, firent semblant, il est vrai, de se soumettre. Ils acceptèrent en apparence le grand-maitre qu'il avait plu à l'Empereur de leur donner, mais ce ne fut qu'à contre-cœur et pour éviter la fermeture de leurs Loges.

Le F.·. Colfavru traduisait très exactement l'état d'esprit des Maçons de cette époque, lorsqu'il disait il y a quelques années :

... « Ce n'était pas sans une vive appréhension que le Grand-Orient se voyait imposer un grand-maitre *absolument étranger* à la Maçonnerie et qui ne devint Maçon qu'après sa haute investiture. Car le maréchal de guerre civile était l'un des tristes héros du 2 Décembre, et les grands hommes de coup d'Etat et d'exécution ne passent point pour être gâtés par les scrupules ».

Au surplus, l'investiture officielle du Grand-Maître de la Maçonnerie française que certains Maçons d'aujourd'hui voudraient invoquer comme un titre de reconnaissance légale, n'est qu'une exception unique dans les fastes de l'Ordre. Ainsi que le rappelle très justement le F.·. Louis Redon, « elle n'a existé qu'une seule fois pour la grand-maîtrise du maréchal Magnan, et pour une période de trois années seulement ; mais, depuis 1864, la Maç.·. française est rentrée dans son droit, et, comme autrefois, elle choisit elle-même son Grand-Maître. »

Dès 1864, il ne restait donc rien, absolument rien du fameux décret du 11 janvier 1862. La Maçonnerie recouvrait son autonomie, mais elle perdait en même temps le bénéfice de la pseudo-reconnaissance qu'un instant le gouvernement impérial avait semblé vouloir lui accorder pour la mieux tenir à sa discrétion...

Les Francs-Maçons sont tellement convaincus eux-mêmes qu'ils n'ont aucune existence légale que, jusqu'au procès des Ligues, ils ne faisaient aucune difficulté de l'avouer.

Nous lisons dans le *Bulletin du Grand-Orient*, n° de février 1891, p. 854 :

« Le Conseil rappelle que les LL.·. ne sont pas reconnues par l'Etat en tant que sociétés et qu'elles n'ont à faire aucune déclaration à l'autorité civile. »

Le F.·. Poulle, à la même époque, s'inquiétait de cette situation et parlait de la nécessité de faire

des démarches pour obtenir la reconnaissance légale :

« Vous aurez, disait-il, une existence légale qui ne pourrait pas être renversée *ad nutum*, que le chef de l'Etat ne pourrait pas détruire par sa simple volonté... On dit : nous allons nous mettre dans les mains du pouvoir. Mais comment donc, nous n'y sommes donc pas ? Le pouvoir peut fermer nos Loges, puisqu'il peut fermer notre Temple, s'il le veut. »

La même opinion est exprimée, à une date plus récente encore, dans le compte rendu de la *Conférence maçonnique universelle de La Haye*, qui eut lieu du 25 au 28 juillet 1896.

« En France, est-il dit dans ce document, il suffirait de l'arrivée au pouvoir d'un ministère hostile à l'Ordre, *pour qu'un simple arrêté vînt fermer les Loges, en vertu de l'article 291 du Code pénal.* »

Tout en redoutant l'arrivée au pouvoir d'un ministère hostile à l'Ordre, les FF.·. aiment encore mieux courir les risques de cet accident d'ailleurs bien improbable par le temps qui court, que de solliciter une reconnaissance officielle qu'ils obtiendraient sans peine évidemment, mais qui aurait l'inconvénient d'aliéner en partie tout au moins leur liberté, et surtout d'exposer leurs petites affaires aux curiosités des gens qui ne sont pas... du troisième appartement.

Mon collègue à la Chambre, le F.·. Pourquery de Boisserin, a même découvert un autre argument

contre la reconnaissance légale de la Franc-Maçonnerie :

« Il est préférable pour la Maçonnerie, a-t-il dit, de ne pas devenir l'obligée du pouvoir dont elle tiendrait un droit d'association que d'autres sociétés, qu'il n'est pas besoin de désigner, seraient en droit de revendiquer également. » (*Bulletin du Grand-Orient, 1890, p. 70.*)

Il est impossible d'avouer avec plus de franchise la prétention qu'a toujours eue la Franc-Maçonnerie de jouir d'une situation privilégiée à l'exclusion de toutes autres sociétés. Les Loges éprouvent d'autant moins le besoin de se faire reconnaître du pouvoir que ce pouvoir, elles le dominent, puisqu'elles le créent.

Mais s'il est malheureusement trop vrai que la Maçonnerie commande en souveraine maîtresse à tous les gouvernements qui se succèdent en France sous l'étiquette menteuse de gouvernements républicains, cette association illégale ne saurait avoir plus longtemps la prétention de commander également à la Loi, qui doit être la même pour toutes les catégories de citoyens.

Au ministère d'aujourd'hui, comme à celui de demain, nous dirons donc :

— « Faites respecter la Loi.

« Comme association non autorisée de plus de vingt personnes, la Franc-Maçonnerie tombe sous le coup de l'article 291 du Code pénal, et de la loi du 10 avril 1834. Comme société secrète elle relève du décret du 20 juillet-2 août 1848 sur les clubs.

Comme association internationale enfin, elle est répréhensible aux termes de la loi du 14-23 mars 1872.

« Vous avez exercé des poursuites contre la Ligue antisémique, contre la Ligue des Patriotes, contre la Ligue de la Patrie française, contre tous les groupements politiques qui existent en France.

« Qu'attendez-vous pour agir avec la même vigueur contre la Ligue qui a son siège central, sous le nom de Temple, rue Cadet, et ses succursales, sous le nom de Loges. dans presque toutes les villes ou bourgades de notre pays ?

« Vos agents ont envahi des domiciles la nuit, cambriolé des tiroirs, râflé des papiers, arrêté et incarcéré des citoyens sous prétexte que ces citoyens s'étaient réunis à plus de vingt pour blâmer votre politique brouillonne et criminelle.

« Qu'attendent vos juges d'instruction pour envoyer vos commissaires chez les 33[e], chez les Kadosch, chez les Rose-Croix, chez les Vénérables, qui se vantent de commander à une armée de vingt cinq mille affiliés et d'être plus maîtres que vous-même du gouvernement de la République, puisqu'ils prétendent vous donner des ordres et vous dicter des lois ?

« De deux choses l'une :

« Ou bien poursuivez tout le monde, ou bien ne poursuivez personne.

« Nous préférons cette deuxième solution, car nous sommes toujours et avant tout pour la liberté. Donnez-nous donc enfin ce droit d'association que

toutes les monarchies d'Europe ont proclamé depuis longtemps et nous laisserons les Francs-Maçons se gratter dans la main tant qu'ils voudront, quitte à nous gratter dans la main à notre tour et à travailler de notre mieux à réparer le mal que le régime maçonnique, faussement appelé républicain, a fait à la malheureuse France... »

Les ministres d'aujourd'hui ne nous répondront pas, c'est entendu, et les ministres de demain pas davantage. Ils auraient trop peur d'être obligés de passer par le confessionnal de la rue Cadet.

De ces domestiques des Juifs et des Loges, nous en appellerons au peuple libre, et nous engagerons tous ceux qui nous aiment et qui aiment la France à signer la pétition suivante dont Jules Lemaître a pris l'initiative et qui est adressée à la Chambre des Députés :

« Les soussignés,

« Considérant que les sociétés secrètes sont interdites par la Loi ;

« Que l'association dite Franc-Maçonnerie est en fait, par ses statuts, et de son propre aveu, une société secrète ;

« Que ce caractère secret, délictueux en lui-même, emprunte une gravité particulière à ce fait que la Franc-Maçonnerie affecte de donner des ordres au gouvernement, d'imposer aux législateurs le vote de projets de loi élaborés par elle, et que son dessein parait être l'accaparement des pouvoirs publics ;

« Qu'elle entretient avec les Francs-Maçonneries étrangères des relations occultes et, à ce seul titre, suspectes;

« Que la loi doit être égale pour tous ;

« Que la conscience publique ne saurait admettre qu'une société politique et secrète bénéficie d'un régime de tolérance, alors que la Loi est appliquée à des associations qui agissent à ciel ouvert ;

« Prient respectueusement MM. les Députés d'enjoindre à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de sanctionner le principe de l'égalité devant la Loi en appliquant aux membres de la société dite Franc-Maçonnerie, l'article 13 du décret-loi des 28 juillet et 2 août 1848, maintenu par la Loi du 30 juin 1881. »

On trouve des feuilles de pétitionnement aux bureaux de la *Libre Parole*, 14, boulevard Montmartre, et chez M. Alain Leret, 21, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris.

Paris, — Imp. Millot, 14, Boulevard Montmartre.